

# RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

## 2025 | RAPPORT D'ACTIVITÉS



PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Réserve Naturelle  
SAINT-MARTIN



# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>P.5</b>	<b>3.6. ENJEU 6. LES ETANGS ET LEURS FONCTIONS ÉCOLOGIQUES</b>	<b>P.51</b>
<b>1.1. PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN</b>	<b>P.5</b>	<b>OLT 7 : MAINTENIR OU AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS</b>	
<b>1.2. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE DU PLAN DE GESTION</b>	<b>P.7</b>	<b>3.7. ENJEU 7. UNE VÉGÉTATION XÉROPHILE EMBLÉMATIQUE DU NORD DES PETITES-ANTILLES</b>	<b>P.58</b>
<b>2. MOYENS HUMAINS</b>	<b>P.8</b>	<b>OLT 8 : FAVORISER LA CONSERVATION DE LA VÉGÉTATION XÉROPHILE</b>	
<b>3. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES</b>	<b>P.11</b>	<b>3.8. ENJEU 8. DES SITES D'ACCUEIL POUR L'IGUANE DES PETITES-ANTILLES</b>	<b>P.63</b>
<b>3.1. ENJEU 1. DES BIOCÉNOSES MARINES D'IMPORTANCE PATRIMONIALE : RÉCIFS CORALLIENS ET HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES</b>	<b>P.12</b>	<b>OLT 9 : ASSURER LES CONDITIONS POUR LA RÉINTRODUCTION DE L'IGUANE DES PETITES-ANTILLES</b>	
<b>OLT 1 : FAVORISER LA CONSERVATION DES RÉCIFS CORALLIENS ET DES ESPÈCES ASSOCIÉES</b>		<b>3.9. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 1. VEILLER AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET À UNE PRATIQUE DES ACTIVITÉS HUMAINES COMPATIBLE AVEC LES OBJECTIFS DE LA RNN</b>	<b>P.68</b>
<b>OLT 2 : FAVORISER LA CONSERVATION DES HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES</b>		<b>3.10. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 2. ASSURER LES MISSIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>P.75</b>
<b>3.2. ENJEU 2. DES HABITATS ET DES SITES DE REPRODUCTION IMPORTANTS POUR LES POPULATIONS DE TORTUES MARINES</b>	<b>P.25</b>	<b>3.11. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 3. OPTIMISER LES MOYENS DE GESTION DE LA RNN</b>	<b>P.84</b>
<b>OLT 3 : FAVORISER LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE TORTUES MARINES</b>		<b>3.12. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 4. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES</b>	<b>P.93</b>
<b>3.3. ENJEU 3. DES SITES DE NURSERIE POUR LES POPULATIONS D'ELASMOBRANCHES</b>	<b>P.34</b>	<b>3.13. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 5. RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RÉGIONAL DE LA RNN</b>	<b>P.96</b>
<b>OLT 4 : FAVORISER LA CONSERVATION DES SITES DE NURSERIE POUR LES REQUINS ET LES RAIES</b>			
<b>3.4. ENJEU 4. DES HABITATS ET SITES DE REPRODUCTION POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS</b>	<b>P.39</b>		
<b>OLT 5 : MAINTENIR OU AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS</b>			
<b>3.5. ENJEU 5. DES ZONES CÔTIÈRES ROCHEUSES IMPORTANTES POUR LA NIDIFICATION DES OISEAUX MARINS</b>	<b>P.44</b>		
<b>OLT 6 : MAINTENIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS D'OISEAUX MARINS NICHEURS</b>			

# LISTE DES ACRONYMES

**AGRNSM** : Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin

**AME** : Aire Marine Educative

**AMP** : Aires Marines Protégées

**AOT** : Autorisation d'Occupation Temporaire

**APB** : Arrêté de Protection de Biotope

**ATE** : Agence Territoriale de l'Environnement

**CARSPAW** : Centre d'Activités Régional pour l'application du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife)

**CCG** : Comité Consultatif de Gestion

**CdL** : Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres

**CITES** : Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction

**COLDEN** : Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance ENvironnementale

**COM** : Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin

**COP** : Conférences des Parties

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques

**DM** : Direction de la Mer

**DPM** : Domaine Public Maritime

**DRAJES** : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

**DRFIP** : Direction Régionale des Finances Publiques de Guadeloupe et des Iles du Nord

**DUERP** : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

**EEE** : Espèces Exotiques Envahissantes

**ENS** : Ecole Nationale des Scaphandriers

**ESN** : Education et Sensibilisation à la Nature

**FCR** : Facteurs Clés de Réussite

**FIM** : Fonds d'Intervention Maritime

**GCRMN** : Global Coral Reef Monitoring Network

**GIP** : Groupement d'Intérêt Public

**ICRI** : International Coral Reef Initiative

**Ifrecor** : Initiative Française pour les REcifs CORalliens

**IGEDD** : Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

**INE SBH** : Island Nature Saint Barth Experience

**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

**MISEN** : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

**MnHn** : Muséum national d'Histoire naturelle

**MOU** : Memorandum of Understanding

**NOAA** : National Oceanic and Atmospheric Administration

**OFB** : Office français de la biodiversité

**OLT** : Objectifs à long terme

**OO** : Objectifs opérationnels

**PACO** : Potentiel Adaptatif des COraux

**PDC** : Plan de Développement des Compétences

**PMR** : Personne à Mobilité Réduite

**PNATMAF** : Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises

**PTOM** : Pays et Territoires d'Outre-mer

**ReCorEA** : atténuation des pression anthropiques subies par les Récifs Coralliens et Écosystèmes Associés

**RNF** : Réserves Naturelles de France

**RNNSM** : Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**RTMG** : Réseau Tortues Marines de Guadeloupe

**SINP** : Systèmes d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel

**TOTM** : Trans Océans Tortues Marines

**ULAM** : Unité Littoral des Affaires Maritimes

**UT DEAL SBSM** : Unité Territoriale de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

# LISTE DES FIGURES

Evolution de la couverture des fonds des huit stations coralliennes entre 2021 et 2025 (sessions 1 et 2). **P.19**

Densités moyennes des herbiers (*Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*) sur les 4 stations d'étude entre 2007 et 2025. **P.21**

Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin entre 2009 et 2025. **P.29**

Evolution du nombre annuel d'échouages de tortues marines à Saint-Martin entre 2009 et 2025. **P.32**

Nombre de comptages et effectifs recensés de Paille-en-Queue au sein de la RNNSM entre 2009 et 2025. **P.48**

Nombre de comptages et effectifs recensés de Noddis bruns au sein de la RNNSM entre 2009 et 2025. **P.48**

Richesse spécifique des limicoles recensée entre 2012 et 2025. **P.55**

Nombre de comptages et effectifs recensés de Petites sternes au sein de la RNNSM entre 2012 et 2025. **P.55**

## Crédits :

Images : AGRNSM sauf indication contraire sur la photo.

Rédaction : Amandine Bordin.

Mise en page : Margot Vanhoucke - Studio Nature Design.

# LISTE DES TABLEAUX

Nombre de patrouilles et de contrôles effectués au sein de la RNNSM en 2025. **P.71**

Formations réalisées en 2025. **P.89**

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

### STATUT DE PROTECTION ET LOCALISATION

**Statut de protection :** Réserve Naturelle Nationale (RNN).

**Décret de création :** 3 septembre 1998 par Décret Ministériel n°98-802 - 143ème Réserve Naturelle de France.

**Localisation :** secteur Nord-Est de l'île de Saint-Martin, Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

**Gestionnaire :** Association loi 1901 intitulée « Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) ».

**Propriétaires :** Etat (DPM), Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (zones littorales naturelles des 50 pas géométriques et étangs classés en RNN).

### SUPERFICIE

3054 ha, dont :

► **2796 ha de zones marines :** zone au nord-est de l'île et 250 m autour du Rocher Créole.

► **154 ha d'espaces terrestres :** zone des 50 pas géométriques autour des îlets de Tintamarre et Pinel, îlets de Petite Clé, Caye Verte, Rocher Créole, îlets de la baie de l'Embouchure, bande côtière au niveau de la Pointe de Bell Point, de la Pointe des Froussards longeant le littoral jusqu'à Wilderness, Eastern Point et Grandes Cayes, abords des Salines d'Orient et de l'Etang aux poissons.

► **104 ha d'espaces lacustres** avec le classement de l'Etang aux Poissons et des Salines d'Orient.

### HABITATS NATURELS DE LA RNN

► **Trois écosystèmes marins et côtiers** juxtaposés, caractéristiques des milieux tropicaux :

- **Récifs coralliens** de type frangeants
- **Herbiers** de phanérogames marines
- **Mangroves**

► **Etangs** des Salines d'Orient et de l'Etang aux Poissons.

► **Habitats xérophiles, milieux littoraux, forêts sèches des milieux côtiers et des falaises.**

### GÉOLOGIE & GÉOMORPHOLOGIE

Les îles de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Anguilla constituent la partie émergée d'un vaste plateau sous-marin peu profond (40 mètres maximum), appelé le **Banc d'Anguilla**, qui couvre une surface de près de 1600 km<sup>2</sup>.

La géomorphologie de l'île de Saint-Martin/Sint Maarten est très diversifiée avec un **relief vallonné et rocailleux d'origine volcanique et une alternance de dépressions ou de mornes.**



## 1.2 RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin (RNNSM) constitue un document essentiel pour le gestionnaire quant à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de l'espace protégé. Ce document stratégique est une obligation réglementaire pour les réserves naturelles nationales selon l'article R. 332-22 du Code de l'Environnement. Le premier plan de gestion de la RNNSM avait été élaboré pour la période 2010-2015. Le second couvre une période de dix ans (2018-2027), construit en trois parties :

- ▶ **Partie A : Diagnostic de la réserve naturelle**
- ▶ **Partie B : Gestion de la réserve naturelle**
- ▶ **Partie C : Fiches actions sur la période 2018 - 2027**



Ce plan de gestion suit la méthodologie développée par l'Office français de la biodiversité (OFB) et Réserves Naturelles de France (RNF), détaillée dans le Cahier technique n° 88 « **Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels** » (<http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>).

Les huit enjeux du site ont été définis à partir du diagnostic de la réserve naturelle (Partie A), ainsi que de sa valeur patrimoniale et de l'état de conservation des habitats et des espèces (Partie B). De ces enjeux, découlent les objectifs à long terme (OLT), les objectifs opérationnels (OO) et le plan d'actions de l'espace naturel protégé.

Les tableaux de bord en font la synthèse et permettent d'évaluer les différentes actions menées sur le site avec le développement d'indicateurs d'état (E), de pression (P) et de réponse (R).

En complément des tableaux de bord, cinq facteurs clés de la réussite (FCR) ont été définis de façon à permettre l'atteinte des objectifs de conservation. Ces FCR regroupent des OLT transversaux à tous les enjeux conditionnant la gestion générale de la réserve naturelle.

Dans le cadre de cette méthodologie, les opérations sont regroupées en **neuf domaines d'activités** :

- ▶ **SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement**
- ▶ **CS : Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel**
- ▶ **EI : Prestations de conseils, Etudes et Ingénierie**
- ▶ **CI : Création et maintenance d'Infrastructures d'accueil**
- ▶ **IP : Interventions sur le Patrimoine naturel**
- ▶ **MS : Management et Soutien**
- ▶ **CC : Création de supports de Communication et de pédagogie**
- ▶ **PA : Prestation d'accueil et d'Animation**
- ▶ **PR : Participation à la Recherche**



## 2. MOYENS HUMAINS

L'ensemble du personnel de la réserve naturelle est employé par l'association gestionnaire. **En 2025, l'équipe était composée de huit salariés.**

Amandine Bordin a quitté son poste en décembre 2024, après une année durant laquelle elle a assuré les fonctions de directrice de l'association et conservatrice de la réserve naturelle.

**Afin de garantir la continuité de ses missions, une offre de poste a été diffusée en juin 2025 en vue du recrutement d'un.e conservateur.ice.** Sur les 24 candidatures reçues, deux candidats ont été présélectionnés pour une série d'entretiens conduits conjointement par l'association gestionnaire et les services de l'État.

À l'issue de ce processus, Céline Frémaux a été recrutée en tant que conservatrice de la réserve naturelle. Titulaire d'un diplôme en sciences humaines, elle dispose d'une expérience significative dans la gestion d'espaces naturels protégés depuis 2014, notamment au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura et du Parc amazonien de Guyane. Sa prise de fonction est prévue pour janvier 2026. À ce jour, le poste de direction de l'association demeure vacant.

Au cours de l'année 2025, l'association a également accueilli de nombreux stagiaires, dans une volonté affirmée de contribuer à la formation d'élèves et d'étudiants issus de différents niveaux et cursus. Ces accueils ont permis de renforcer ponctuellement les capacités de l'équipe sur diverses opérations, en appui aux missions de terrain et aux actions de gestion. **Ainsi, 16 stagiaires ont été encadrés au cours de l'année.**

### LISTE DES STAGIAIRES :

- ▶ **ADAMS Marius**, stage de 1<sup>ère</sup> du 13 au 17/01/2025, établissement LP Daniella Jeffry (971), spécialité maintenance nautique ;
- ▶ **BROOKS Julicia**, stage de 3<sup>ème</sup> du 20 au 24/01/2025, collège Mont des accords (971) ;
- ▶ **MAISONNEUVE Malia**, stage de 3<sup>ème</sup> du 20 au 24/01/2025, collège Mont des accords (971) ;
- ▶ **PETIT Emma**, stage de Master 2 du 20/01 au 20/07/2025, Université de la Réunion (977), spécialité biodiversité, écologie, évolution ;
- ▶ **LEROY Théo**, stage de BTS 2<sup>ème</sup> année du 24/02 au 07/03/2025, LEGTPA de Matiti (973), spécialité Gestion et Protection de la Nature ;
- ▶ **BLONDEL Eulalie**, formation du 10 au 28/03/2025, établissement Jielle Formation (971), spécialité lutte contre l'illettrisme contextualisée avec les métiers de l'économie bleue et de la croissance verte ;
- ▶ **GEORGE Kathleen**, formation du 10 au 28/03/2025, établissement Jielle Formation (971), spécialité lutte contre l'illettrisme contextualisée avec les métiers de l'économie bleue et de la croissance verte ;
- ▶ **DANIEL Lisa**, stage de Licence 3 du 07/04 au 02/05/2025, Université des Antilles (971), spécialité SVT ;
- ▶ **FONROUGE Sophie**, stage de 3<sup>ème</sup> du 14 au 17/04/2025, lycée Victor Hugo (971) ;
- ▶ **RAILLON Elsa**, stage de Master 1 du 26/05 au 25/07/2025, Université des Antilles (971), spécialité biodiversité, écologie et évolution ;
- ▶ **AUBERT Manoa**, stage de 2<sup>nd</sup> du 16 au 27/06/2025, lycée Robert Weinum (971) ;
- ▶ **RIPOCHE Blanche**, stage de 1<sup>ère</sup> du 4 au 20/08/2025, lycée de Pouillé (90), spécialité Sciences et Technologies des Productions ;

► **DENIS Elijah**, stage de terminale du 27/10 au 27/11/2025, LP Daniella Jeffry (971), spécialité Assistance à la Gestion des Organisations et leurs Activités ;

► **PERSAUD Jada**, stage de 3<sup>ème</sup> du 24 au 28/11/2025, collègue Soualiga (971) ;

► **ADAMS Marius**, stage de 1<sup>ère</sup> du 9 au 19/12/2025, LP Daniella Jeffry (971), spécialité maintenance nautique ;

► **BUZZY Elijah**, stage de 1<sup>ère</sup> du 9 au 19/12/2025, LP Daniella Jeffry (971), spécialité maintenance nautique ;

**L'équipe tient à les remercier sincèrement pour leur engagement et la qualité du travail accompli. Elle leur souhaite pleine réussite dans la poursuite de leurs études !**

Par ailleurs, l'AGRNSM, en tant qu'association régie par la loi 1901, s'appuie sur un réseau de membres actifs et d'adhérents – également appelés écovolontaires – à jour de leur cotisation annuelle, qui peuvent venir en appui aux actions de la réserve naturelle. Ces contributions sont particulièrement mobilisées dans le cadre des actions dédiées à l'étude et à la préservation des tortues marines.

▼ Attribution du Tradewinds Environmental Hero Award à Ashley Daniel le 29 janvier 2025.



**Au 31 décembre 2025, l'association comptait cinq membres actifs, constituant le conseil d'administration, ainsi que 56 adhérents (contre 42 en 2024).**

### UN ENGAGEMENT RÉCOMPENSÉ :

Ashley Daniel est en poste depuis 2015 au sein de l'équipe salariée de l'AGRNSM, tout d'abord en tant qu'emploi d'avenir, puis aujourd'hui en tant que cheffe des gardes de la réserve.

Un parcours remarquable, marqué par un engagement constant en faveur de la préservation du patrimoine naturel de son île, qui a été **salué par l'attribution du Tradewinds Environmental Hero Award le 29 janvier 2025**. Cette distinction lui a été décernée en présence, notamment, de la présidente de l'AGRNSM, Mme Anne-Karine Fleming, ainsi que du chef de l'Unité territoriale de la Direction de la Mer de Saint-Martin, M. Michaël Wery.

À cette occasion, ce dernier a tenu à souligner la qualité du parcours d'Ashley, ainsi que l'engagement de l'équipe de l'AGRNSM en matière de Police de l'Environnement, mené en étroite collaboration avec la Brigade nautique de la Gendarmerie, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le parquet de Saint-Martin.

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE SALARIÉE 2025



**JULIEN CHALIFOUR**  
Directeur adjoint de l'association et responsable du pôle scientifique  
CDI (cadre) - 24/10/2011  
Plongeur professionnel CAH 1B



**ALEXINA PAYA**  
Adjointe de direction de l'association  
CDI - 01/06/2023



**THÉO TONDU**  
Garde-technicien  
CDI - 06/11/2023



**ASHLEY DANIEL**  
Cheffe des gardes  
CDI - 01/07/2015



**CLÉMENT BONNARDEL**  
Chef de projets/conseiller à la prévention hyperbare  
CDI - 03/04/2023  
Plongeur professionnel CAH 2B



**AUDE BERGER**  
Cheffe de projets  
CDI - 07/01/2019  
Plongeuse professionnelle CAH 1B



**CHRISTOPHE JOE**  
Garde-technicien  
CDI - 04/02/2007



**VINCENT OLIVA**  
Responsable du pôle pédagogique  
CDI - 01/02/2018  
Plongeur professionnel CAH 1B

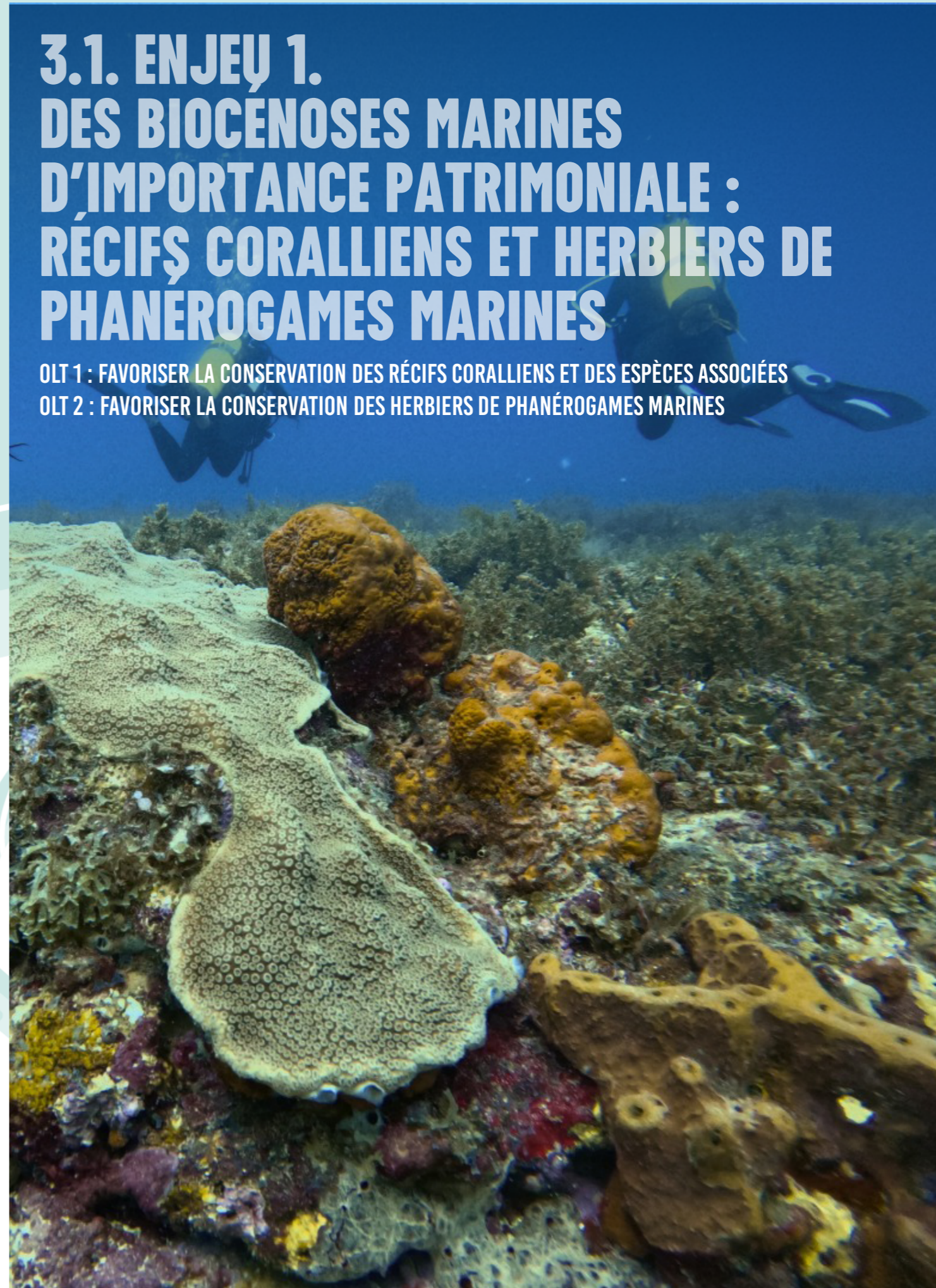
# 3. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES



▲ © C. BONNARDEL.

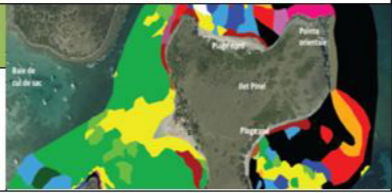






## 3.1. ENJEU 1. DES BIOCÉNOSES MARINES D'IMPORTANCE PATRIMONIALE : RÉCIFS CORALLIENS ET HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES

OLT 1 : FAVORISER LA CONSERVATION DES RÉCIFS CORALLIENS ET DES ESPÈCES ASSOCIÉES  
OLT 2 : FAVORISER LA CONSERVATION DES HERBIERS DE PHANÉROGAMES MARINES

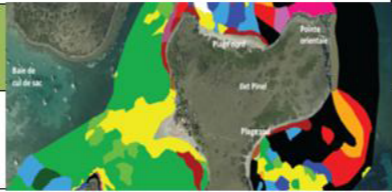








## ENJEU 1- Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

### OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Image	Opérations de suivi			
					Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	La surface couverte par les récifs est stable ou en augmentation	<b>Distribution des biocénoses marines</b>	Surface des récifs coralliens dans la RNN		CS 1	Actualiser la cartographie des biocénoses marines	1	Réalisation et actualisation de la cartographie
	Le maintien ou l'amélioration de l'état de santé des communautés récifales est favorisé	<b>Communautés coralliennes</b> 	recouvrement en coraux vivants / surface colonisable (%)		CS 2	Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales	1	Nombre de suivis
			recouvrement en macroalgues / substrat total (%)					
			Indices de l'état de santé des communautés récifales					
	à définir	CS 3	Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées	2	Nombre de programmes			
	Le rôle fonctionnel des récifs pour les peuplements de poissons est maintenu ou amélioré	<b>Poissons récifaux</b> 	à définir		CS 4	Réaliser le suivi des peuplements de poissons	1	Nombre de suivis
	L'effet réserve est mis en évidence sur l'écosystème récifal	<b>Effet Réserve</b> 	recouvrement en coraux durs vivants		CS 5	Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN	1	Nombre de stations de suivis des récifs en et hors RNN
			recouvrement en macroalgues					
			métriques poissons: à définir		MS 1	Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves	1	Nombre de suivis / an, échanges entre AMP

### OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Image	Opérations de suivi			
					Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	La surface couverte par les herbiers est stable ou en augmentation	<b>Distribution des biocénoses marines</b>	Surface des herbiers dans la RNN, Nombre de typologies reliées aux herbiers		CS 1	Actualiser la cartographie des biocénoses marines	1	Réalisation et actualisation de la cartographie
	Le maintien ou l'amélioration de l'état de santé des herbiers est favorisé	<b>Herbiers</b> 	Densité en <i>Thalassia</i> et <i>Syringodium</i>		CS 6	Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers	1	Nombre de suivis
			degré de mitage et de fragmentation de l'herbier					
			indice état de santé (5 classes)					
	à définir	CS 7	Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers	2	Nombre de programmes			
		<b>Mégafaune des herbiers</b> 	densité en lambis par classe de tailles (ind/100m <sup>2</sup> )		CS 8	Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier	1	Nombre de suivis
	densité en oursins blancs (ind /100m <sup>2</sup> )							
	L'effet réserve est mis en évidence sur l'écosystème des herbiers	<b>Effet Réserve</b> 	densité totale en <i>Thalassia</i> (plants/m <sup>2</sup> )		CS 9	Réaliser des suivis comparatifs des herbiers et des espèces associées en et hors RNN	1	Nombre de stations de suivis des herbiers en et hors RNN
					MS 1	Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves	1	Nombre de suivis / an, échanges entre AMP

ENJEU 1- Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines

Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
				Code	Opérations	Priorité	
Dégradation physique des milieux marins (ancrage, piétinement, arrachage...)	Impacts des activités anthropiques constatés sur les écosystèmes marins	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	Une utilisation optimale des mouillages sur la réserve	CI 1	Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles	1	Nombre bouées de mouillage /site, suivi de l'occupation des mouillages
			L'accès aux sites sensibles est aménagé et géré	IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	Nombre de sites aménagés ou réglementés
				CI 2	Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public	1	Nombre d'aménagements
				MS 2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2	Mise en place d'une convention avec la société partenaire exploitant le site
				MS 3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins	2	Nombre d'études de faisabilité
				CI 6	Installer de nouveaux sentiers sous-marins	2	Nombre de sentiers installés et aménagés
				MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1	Mesures de gestion mises en œuvre
Impacts anthropiques liés aux activités nautiques et à la fréquentation des sites, dégradation des habitats, pollutions, braconnage...	Nombre d'infractions relevées sur les écosystèmes marins	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées en RNN
		OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public
				CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
PA 1	Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité dans la RNN	1	Nombre de réunion d'information				
Présence de déchets	Nombre de sites concernés, nombre de macrodéchets	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage
				IP 3	Extraire les macrodéchets	1	
Rejets d'eaux usées	Nombre de rejets d'eaux usées constatés	OO.5. Assurer une vigilance face aux rejets anthropiques	Limiter les sources de pollution	IP 4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	1	Taux d'intervention sur les rejets constatés
Surfréquentation des sites	Quantification des activités et de la fréquentation des sites	OO.6. Evaluer la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité	Une bonne connaissance des usages sur le périmètre de la RNN	CS 10	Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité	1	Suivi de la fréquentation / secteur
Présence d'espèces introduites	Impacts constatés des espèces introduites sur les écosystèmes marins	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées
			Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études
				IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions
Evènements climatiques et changements globaux	Impacts des évènements climatiques sur le patrimoine naturel	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Des actions sont menées afin de pallier aux dégradations causées par des phénomènes naturels	IP 6	Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers	2	Nombre d'interventions

GESTION

**CS1. Actualiser la cartographie des biocénoses marines<sup>FCR</sup>**

Une cartographie des biocénoses marines, ciblant en particulier les herbiers marins, les récifs coralliens et les mangroves, a été réalisée en 2024 sur un secteur élargi autour de la réserve naturelle, dans le cadre du projet ReCorEA Saint-Martin (visant à atténuer les pressions anthropiques subies par les Récifs Coralliens et Écosystèmes Associés). Ce projet a été cofinancé par l'Office français de la biodiversité, ATOUT France et la Fondation Véolia. Les informations détaillées sont disponibles dans les rapports techniques du projet et dans le rapport d'activités 2024 de la réserve naturelle.



▲ Réalisation des plongées avec l'équipe de PatriNat © A. DANIEL.

Par ailleurs, en novembre 2025, l'équipe de l'AGRNSM est intervenue en appui à la recherche, accompagnant les agents de PatriNat (MnHn/OFB) pour la réalisation d'un inventaire et la caractérisation des habitats marins de Saint-Martin, en vue d'alimenter les futures typologies communes à l'échelle des Antilles françaises.

Les compétences techniques et scientifiques mobilisées ont permis de prospecter 31 sites, en scaphandre autonome ou en apnée. Les nombreuses photographies sous-marines réalisées, associées aux données d'observation, contribueront à décrire et illustrer les habitats, provisoirement estimés au nombre de 65 sur le territoire. Des prospections similaires ont également été conduites à Saint-Barthélemy.



▲ Inventaire et caractérisation des habitats marins en collaboration avec PatriNat © C. BONNARDEL.

**CS2. Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques**  
**CS5. Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN**

Ces opérations ont pour objectif d'assurer le suivi des écosystèmes coralliens afin d'évaluer l'état de santé des communautés récifales. Elles sont mises en œuvre dans le cadre du réseau des Aires Marines Protégées (réseau AMP).

**Deux campagnes ont été réalisées en février et en novembre 2025. Toutefois, la seconde campagne n'a pu être partiellement finalisée qu'au début de l'année 2026.** Les relevés permettent de mesurer différents paramètres (pourcentage de couverture en macroalgues et espèces dominantes, effectifs d'oursins, nombre de recrues coralliennes, etc.) et ont concerné huit stations : Fish pot (hors réserve), Rocher Créole, Basse Espagnole, Chicot, Pinel, Rocher Pélican, Caye Verte et Galion.

Le pourcentage de couverture en macroalgues a été évalué sur l'ensemble des stations, comme en 2020 et 2021. À l'instar de la tendance observée à l'échelle de l'ensemble de la zone Caraïbe, cette couverture est en augmentation sur le territoire, au détriment des communautés coralliennes. Des oursins diadèmes ont été observés en 2025 sur 6 des 8 stations suivies, contrairement aux années 2023 et 2024 où aucun individu n'avait été recensé. Les densités observées restent faibles (0,1 à 0,5 ind./m<sup>2</sup>), inférieures à la moyenne sur la période 2007-2025 de chacune des stations, sauf pour Rocher créole, Fish pot et Chicot.

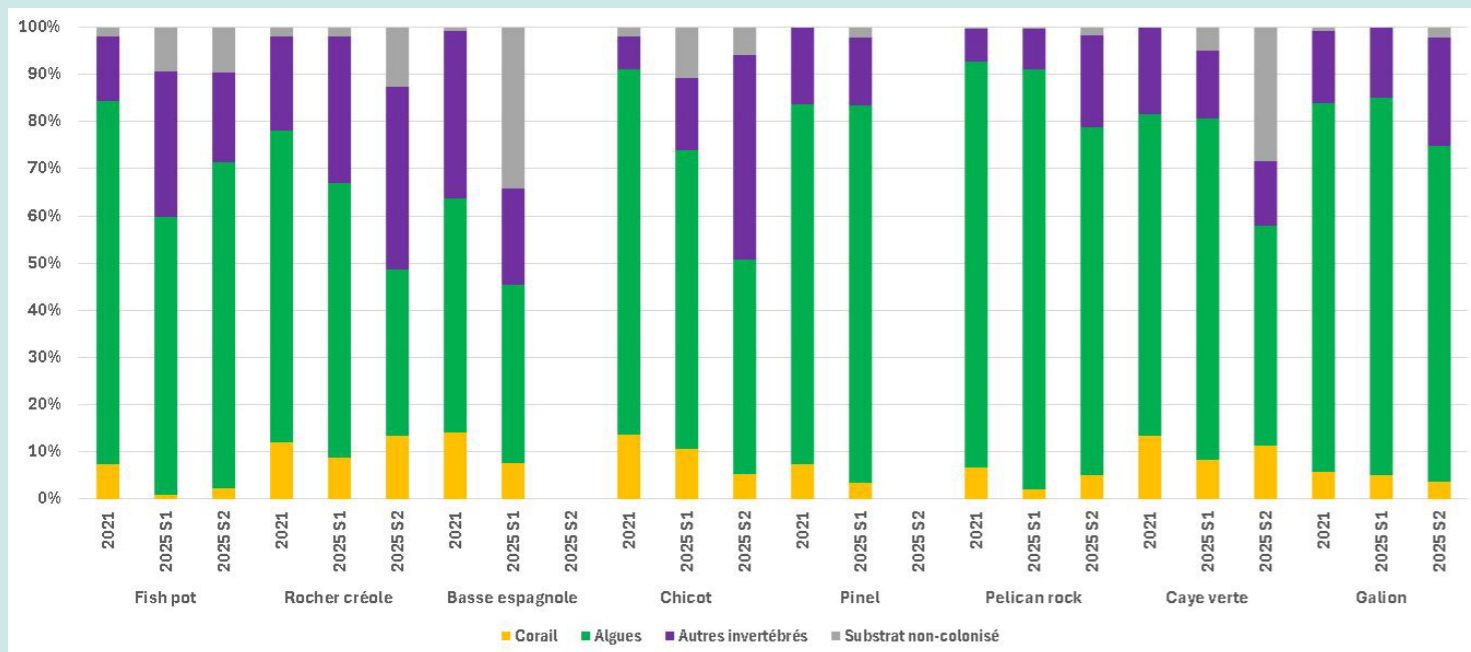
Ce retour, bien que limité, constitue néanmoins un signal positif en faveur de la reprise des populations d'herbivores.

Le nombre de recrues coralliennes a aussi été comptabilisé sur l'ensemble des stations. Des effectifs plus élevés ont été observés sur les sites de la Basse Espagnole, du Rocher Créole, de Pinel et Chicot, avec respectivement 7,4 ; 7,8 ; 4,2 et 3,7 recrues/m<sup>2</sup>, pour une moyenne globale de 3.2 recrues/m<sup>2</sup> en 2025. Ces résultats suggèrent une dynamique de recrutement active sur certains sites, pouvant témoigner d'un potentiel de régénération des communautés coralliennes, bien que cette tendance reste à confirmer sur le long terme.

Ces opérations de plongée ont bénéficié de la collaboration et du soutien de plongeurs professionnels issus d'organismes partenaires ainsi que d'écolovolontaires : Titouan Grancher (Nature Foundation Sint Maarten), Nicolas Combes (écolovolontaire, association EDENI), Pierre Andrieux (INE Saint-Barthélemy) et Amandine Vaslet (Stegastes Consulting).

Dans le cadre d'une convention de partenariat, **trois plongeurs de la réserve naturelle sont aussi venus en soutien à la Nature Foundation Sint Maarten**, les 16 et 17 juin, pour le *Global Coral Reef Monitoring Network* (GCRMN) réalisés sur deux sites : épave du Gregory et *Frenchman reef*. Comme chaque année, deux plongeurs de l'AGRNSM ont également contribué à la mise en œuvre des suivis sous-marins des réserves naturelles de Petite Terre et de Saint Barthélemy, dans le cadre du réseau des réserves.

Enfin, **un appui logistique a été apporté par l'AGRNSM au projet scientifique PACO représenté par une équipe de plongeurs-chercheurs de l'Université des Antilles**, venue en mai 2025 à Saint-Martin pour conduire une étude visant à évaluer la diversité génétique de différentes espèces de coraux et la phylogénie du Corail de feu (*Millepora alcicornis*). Des opérations ont été réalisées en et hors réserve et les résultats de ces travaux seront prochainement transmis.



▲ Evolution de la couverture des fonds des huit stations coralliennes entre 2021 et 2025 (sessions 1 et 2).

## SUIVI DU BLANCHISSEMENT DES CORAUX

**La région Caraïbe a connu, en 2023, une canicule marine majeure, suivie d'un épisode de blanchissement massif des coraux. Ce phénomène s'est étendu début 2024 à l'ensemble des bassins océaniques et a été officiellement reconnu, le 15 avril 2024, comme le quatrième épisode mondial de blanchissement corallien (ICRI / NOAA).**

Cet épisode s'est révélé plus sévère que le précédent, avec des températures des eaux de surface plus élevées et une durée de stress thermique s'étendant sur près de quatre mois. Les suivis réalisés sur les huit stations récifales du réseau des AMP en septembre 2024 (AquaSearch – SeaLens – Stegastes Consulting, 2024), puis en février-mars 2025 (données AGRNSM, 2025), mettent en évidence une dégradation marquée des récifs.

Le recouvrement corallien a ainsi diminué d'environ 41 % depuis 2021, pour atteindre une couverture moyenne de 5,8 % en 2025. Cette baisse importante semble résulter de l'impact cumulé des épisodes successifs de blanchissement et d'épizooties ayant affecté nos fonds côtiers.

Un rapport détaillé est disponible sur demande ; il présente les protocoles mis en œuvre, les résultats obtenus ainsi que des recommandations pour la poursuite des suivis. Par ailleurs, plusieurs notes de l'Initiative Française pour les Récifs CORalliens (Ifrecor) consacrées au phénomène de blanchissement dans les Antilles françaises et aux suivis associés sont accessibles en ligne (<https://ifrecor.fr/>). L'AGRNSM contribue à la rédaction des bilans nationaux (Ifrecor) et internationaux (GCRMN) concernant l'état de santé des populations coralliennes françaises et mondiales.



▲ Suivi des récifs coralliens © C.BONNARDEL.

## CS4. Réaliser le suivi des peuplements de poissons

Le nombre d'individus par classes de taille est estimé sur les huit stations suivies, le long de transects de 150 mètres (sur deux mètres de large et 5 mètres de haut), afin d'estimer les densités et les biomasses moyennes, ainsi que la richesse spécifique relative.

**Les deux sessions de suivi de 2025 (non exhaustives en raison d'un manque de plongeurs professionnels et des conditions météorologiques défavorables) ont permis de recenser respectivement 2 961 puis 871 individus, représentant 34 espèces différentes.**

Depuis 2019, le nombre moyen d'individus observés est estimé à 1 963 par an.

La biomasse observée est quant à elle passée de 101 652,62 g/100 m<sup>2</sup> à 15 134 g/100 m<sup>2</sup> au cours des deux sessions de 2025 (pour une moyenne de 55 519 g/100 m<sup>2</sup> depuis 2019).

L'analyse des biomasses moyennes de poissons herbivores indique une augmentation, après la légère diminution observée entre 2022 et 2024.

A noter, la présence d'une plus importante proportion de petits individus (< 10cm) en réserve, pouvant démontrer le rôle de nurserie et/ou le meilleur taux de survie des premiers stades de développement sur les stations protégées par la réserve. Ainsi qu'un phénomène de nette diminution du nombre de grands individus toutes espèces confondues, sur l'ensemble de stations, lors de la seconde session de suivi de 2025.

**CS3. Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées**

**CS7. Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers**

**Une collaboration active avec d'autres territoires est menée afin de contribuer aux actions de réhabilitation, notamment dans le cadre du projet PACO (Potentiel Adaptatif des COraux, 2021-2025), porté par l'Université des Antilles (<https://www.youtube.com/watch?v=aAjQbbycLt0>).**

Ce programme vise à évaluer l'existence de prédispositions génétiques à la résistance face aux stress environnementaux chez certaines espèces de coraux, au sein de deux régions ultramarines : les Antilles françaises et Mayotte.

Les résultats attendus auront vocation à éclairer les gestionnaires dans la conduite des actions de gestion des sites, ainsi que dans l'orientation de futurs programmes en lien avec l'état de santé et la résilience des récifs coralliens. Dans ce cadre, des plongées ont été réalisées entre le 12 et le 16 mai 2025 afin de collecter des données et des échantillons de tissus sur des espèces de coraux non protégées, au sein et en dehors de la réserve naturelle.

Concernant la restauration des herbiers, les résultats des études menées dans d'autres territoires étant encore limités, une priorité est donnée à la réduction des pressions s'exerçant sur cet habitat, notamment les impacts liés à l'ancrage. Cette action est mise en œuvre dans le cadre du projet ReCorEA Saint-Martin.

**CS6. Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers**

**CS8. Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier**

**CS9. Réaliser des suivis comparatifs des herbiers et des espèces associées en et hors RNN**

**La campagne de suivi des herbiers sous-marins (du genre *Thalassia* et *Syringodium*) a été réalisée du 25 au 27 février 2025 sur quatre stations :**

- ▶ Grand-Case (hors réserve, suivie depuis 2010),
- ▶ Rocher Créole (depuis 2007),
- ▶ Pinel (depuis 2012),
- ▶ Baie Blanche (suivie depuis 2022).

Sur chaque site, trois transects de 50 mètres sont suivis, le long desquels sont mesurées la densité des herbiers, les longueurs des feuilles, la continuité de l'herbier ou encore la présence de macro-invertébrés.



Concernant la densité des herbiers, elle est estimée sur l'ensemble des quatre stations depuis 2022 ; auparavant, la station de Baie Blanche n'était pas suivie. Pour l'ensemble des sites, la densité moyenne de *Thalassia* est de 429 plants/m<sup>2</sup> (contre une moyenne globale de 392 plants/m<sup>2</sup> sur la période 2007-2025), tandis que celle de *Syringodium* est de 436 plants/m<sup>2</sup> (contre une moyenne globale de 544 plants/m<sup>2</sup>).



▲ Suivi des herbiers en plongée © J. CHALIFOUR.

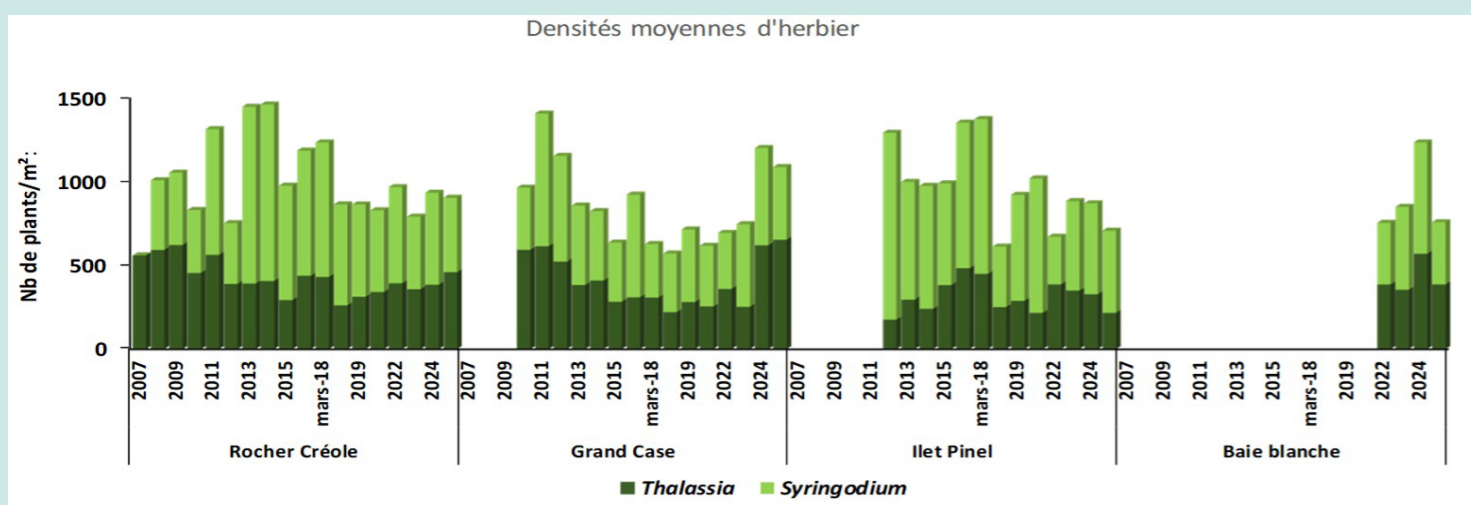
Concernant la continuité de l'herbier, celui-ci apparaît plus fragmenté sur les stations de Pinel et de Baie Blanche, avec un taux de fragmentation d'environ 16 %. Ce phénomène s'explique principalement par l'ancrage (illégal en et hors réserve) répété des embarcations dans les zones d'herbiers, entraînant des dégradations physiques et une discontinuité du couvert végétal.

Le suivi par photo-identification des Tortues vertes, décrit dans l'enjeu 2, contribue également aux opérations de gestion relatives à l'état de santé des herbiers.

Par ailleurs, **le personnel de la réserve a assuré un appui logistique au bureau d'études CREOCEAN dans le cadre du marché de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, et plus particulièrement pour le suivi des masses d'eaux marines (qualité physico-chimique et peuplements benthiques). Ces opérations sont réalisées dans le cadre de prestations.



▲ Herbiers.



▲ Densités moyennes des herbiers (*Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*) sur les 4 stations d'étude entre 2007 et 2025.

## MS1. Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des réserves<sup>FCR</sup>

### Appui à la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Barthélemy

Depuis 2016, les agents de la RNNSM viennent en appui à l'équipe de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de Saint-Barthélemy pour le suivi des récifs coralliens.

Aude Berger s'est ainsi rendue à Saint-Barthélemy du 13 au 15 octobre 2025, en collaboration avec la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Petite Terre et le bureau d'études CREOCEAN, afin de contribuer à l'évaluation de l'état de santé du récif corallien des sites du Boeuf, de Colombier et de Pointe Milou. Un suivi scientifique des herbiers de Bonhomme et de Petit Cul-de-Sac a également été réalisé. Ces travaux permettent notamment de suivre l'évolution de l'état de santé des sites à travers l'analyse des peuplements de poissons, de coraux, d'herbiers et de lambis.

### Appui à la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Petite Terre

Depuis 2007, les agents de la RNNSM contribuent également au suivi des biocénoses marines de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Petite Terre. Clément Bonnardel s'est ainsi rendu en Guadeloupe du 29 septembre au 1er octobre 2025, en collaboration avec le bureau d'études CREOCEAN et l'ATE de Saint-Barthélemy, afin de collecter des données sur les coraux, poissons, herbiers et lambis.



▲ Collaboration avec l'équipe de la Réserve Naturelle de Petite Terre.



▲ Appui à la Réserve Naturelle de Petite Terre © C. BONNARDEL.

## OPÉRATIONS DE GESTION

### C11. Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles

#### PA1. Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité dans la RNN<sup>FCR</sup>

#### C12. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public

#### IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeu

#### IP6. Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers

Afin de renforcer le parc de mouillages de la réserve naturelle, des travaux préparatoires ont été engagés dès le lancement du projet ReCorEA en avril 2023, notamment par l'analyse d'images satellitaires sur les biocénoses marines, en collaboration avec le prestataire i-Sea.

Parallèlement, une phase de consultation a été menée auprès des usagers professionnels et plaisanciers afin de recueillir et de synthétiser leurs attentes en matière de fréquentation de la réserve. Un questionnaire en ligne, destiné à l'ensemble des capitaines privés et commerciaux, a également été diffusé afin de consolider ces contributions. L'ensemble des résultats a ensuite permis d'organiser et d'animer deux ateliers de concertation réunissant de nombreuses parties prenantes : un premier atelier consacré aux secteurs de Pinel, Tintamarre et du Rocher Créole en août 2024, puis un second portant sur Caye Verte et Petites Cayes (Wilderness) en septembre 2024.

À l'issue de ces démarches, le parc de mouillages a été dimensionné pour accueillir à la fois les kayaks et les navires de 35 pieds à 50 pieds et plus. Des cartographies ont été co-construites avec les acteurs concernés. **Le renouvellement du parc a ensuite été engagé, en débutant par une phase d'entretien des mouillages, accompagnée du dépôt des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT),** dont la procédure est détaillée dans l'action C110 relative à l'entretien des balises et des mouillages.

Dans cette dynamique, **les actions de sensibilisation, menées sur le terrain comme en dehors, ont été poursuivies auprès des usagers de la mer** afin de favoriser une utilisation respectueuse et adaptée des installations de la réserve. De nombreuses publications sur les réseaux sociaux ont permis de diffuser les bonnes pratiques attendues, et plusieurs supports ont été élaborés, notamment un guide de l'ancre et un guide du mouillage (détaillés dans l'action C110).

**CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes**

**CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels lié aux espèces introduites considérées comme prioritaires**

**IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts**

**Le Poisson-lion (*Pterois volitans*) fait l'objet d'une surveillance attentive lors de chaque plongée,** avec des relevés systématiques effectués durant le suivi de l'ichtyofaune sur les stations coralliennes (trois individus recensés sur les huit secteurs prospectés). Des signalements de la part de particuliers sont également collectés.

Actuellement, la situation demeure stable, caractérisée par un faible taux d'envahissement dans les eaux côtières, comparativement aux autres territoires des Antilles françaises. La façade maritime exposée à l'Atlantique et la plus importante présence de grands prédateurs pourraient y contribuer.

Depuis quelques années, progresse une espèce végétale originaire de Mer Rouge, *Halophila stipulacea*, qui est aujourd'hui fréquente autour de Saint-Martin.

Sa fragmentation et son transport par les ancres ont largement contribué à son installation sur l'ensemble des fonds sédimentaires (0 - 25 m). L'application de mesures de réduction de l'ancre dans les herbiers contribue donc à limiter sa propagation

**Les actions décrites ci-dessous sont synthétisées pour l'ensemble des enjeux (marins et terrestres) présentant aussi les opérations de gestion IP2, IP3 et IP4 :**

**IP2. Entretien et nettoyer les sites**

**IP3. Extraire les macrodéchets**

**IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques**

Les agents assurent, à hauteur des moyens humains et logistiques disponibles, des actions d'entretien sur différents secteurs de la réserve naturelle (Tintamarre, site de la pépinière, Grandes Cayes, Salines d'Orient, Galion, etc.), notamment pour le retrait de macrodéchets. **En 2025, près de 40 jours ont été consacrés à des opérations de nettoyage à terre et en mer, mobilisant en moyenne trois agents et volontaires par mission.**

**Par ailleurs, des actions collaboratives ont également été menées** avec le personnel de CMA CGM sur le site de la pépinière et le long de la piste reliant la Baie Orientale, ainsi qu'avec le personnel du Crédit Mutuel à l'occasion d'une opération sur Tintamarre.

**Une convention entre l'AGRNSM et la société Verte SXM, initialement signée le 31 janvier 2024, a été renouvelée le 12 mars 2025** afin de préciser les conditions et modalités de réception des déchets. En 2025, 4,9 tonnes de déchets (3,4 t en 2024) ont été évacuées en décharge.



▲ **Ramassage des déchets.**

**Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :**

**SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**

**CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**

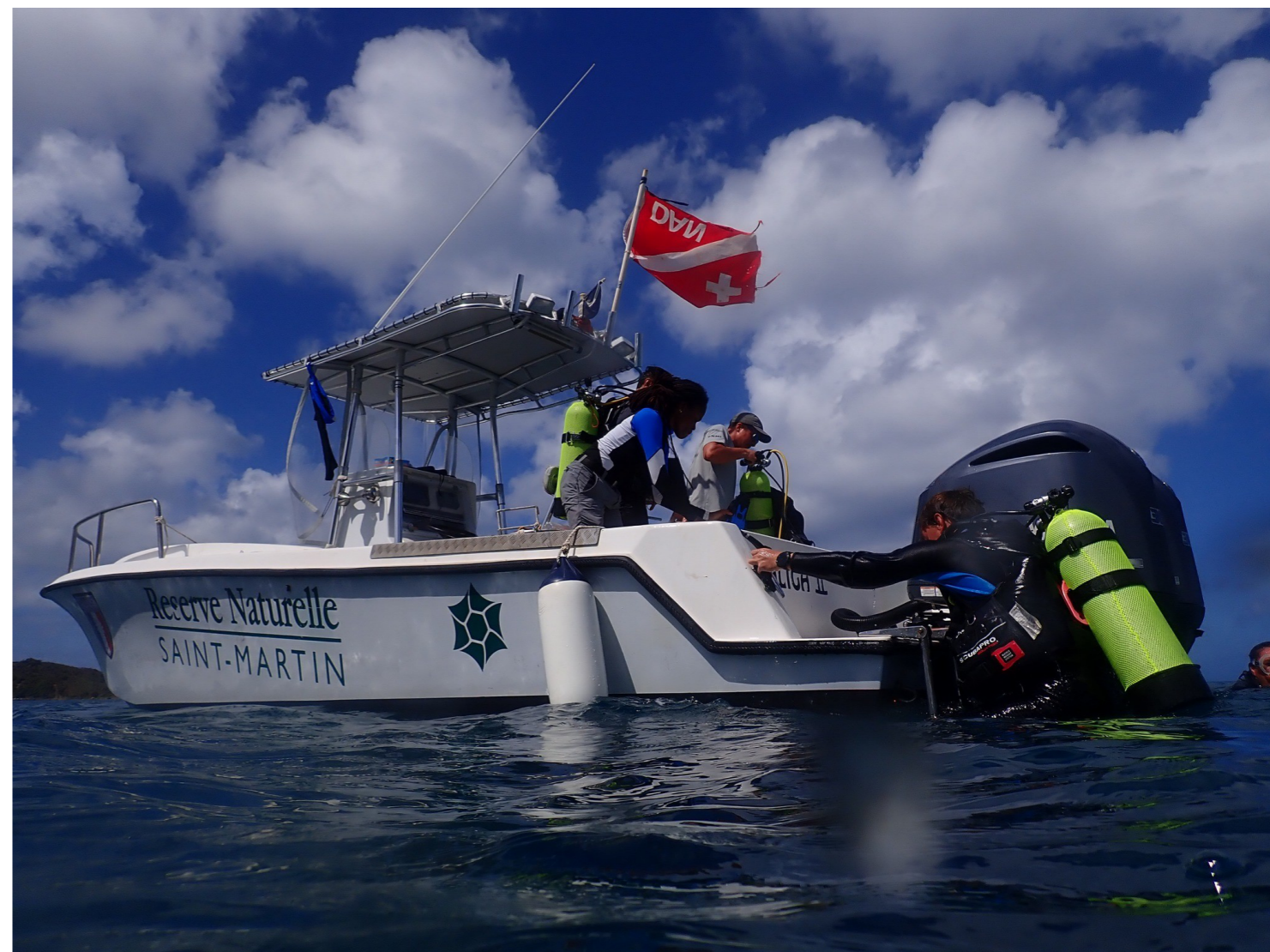
**CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**

**CS10. Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité<sup>FCR</sup>**

**MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel<sup>FCR</sup>**

**MS39. Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux<sup>FCR</sup>**

▼ **Suivi en plongée.**



## POUR EN SAVOIR PLUS :

Bonnardel C. (2025). Installation de bouées de mouillage pour l'accueil des navires sur la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin dans le cadre du projet ReCorEA. Etude d'impacts, octobre 2025. 141 p.

Wicquart, J., Mathon, L., Petit, A., Rivera-Sosa, A., and McField, M. (eds.), 2025. Status and Trends of Caribbean Coral Reefs: 1970 – 2024. Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN) and International Coral Reef Initiative (ICRI). DOI: <https://doi.org/10.59387/BDHF9180>

# 3.2. ENJEU 2. DES HABITATS ET DES SITES DE REPRODUCTION IMPORTANTS POUR LES POPULATIONS DE TORTUES MARINES

OLT 3 : FAVORISER LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE TORTUES MARINES



ENJEU 2- Des habitats et des sites de reproduction importants pour les populations de tortues marines

OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines

				Opérations de suivi					
EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation		
	Les tortues marines viennent pondre sur les plages de la RNN		Activité de ponte des tortues marines	Nombre de traces par saison de ponte		CS 13	Suivre l'activité de ponte des tortues marines	1	Nombre de suivis réalisés
				Nombre de patrouilles réalisées					Nombre de réunions pour les écovolontaires, Nombre d'écovolontaires
	Etat des sites de ponte	Indice sur l'état des sites de ponte	CS 14	Suivre l'état écologique des sites de ponte					1
Les tortues marines s'alimentent et s'abritent dans les eaux de la RNN		à définir		CS 15	Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN	3	Nombre de suivis réalisés		
				Opérations de gestion					
GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation	
	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, dégradation des habitats, pollutions, braconnage...)	Nombre d'infractions relevées sur les tortues marines ou leurs habitats	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible Les agents de la RNN peuvent intervenir sur les infractions à l'encontre des tortues marines hors RNN	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements et/ou PV	
					SP 2	Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement	1		
		Nombre de sociétés commerciales proposant une activité de découverte des tortues marines sur la RNN	OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public	
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1		
	Impacts de l'ancrage ou de la fréquentation humaine	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	PA 2	<b>Sensibiliser la population à la protection des tortues marines</b>	1	Réglementations mises en œuvre		
				IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1			
	Défrichage du littoral, pollution lumineuse et sonore, déchets...	Dégradation des sites de ponte des tortues marines, Nombre de sites concernés	OO.4. Restaurer les milieux naturels altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage	
					IP 3	Extraire les macrodéchets	1		
			OO.8. Assurer des conditions d'accueil optimales sur les sites de ponte	Les sites de ponte sont entretenus ou réhabilités	IP 7	<b>Mettre en œuvre les préconisations d'aménagements de l'atlas des sites de pontes</b>	1	Nombre d'aménagements	
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre de tortues marines blessées ou échouées	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 16	<b>Suivre les échouages et les individus en détresse</b>	1	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués		
Présence d'espèces introduites	Impacts des espèces introduites sur les tortues marines et leurs sites de ponte	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées  Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées		
				CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études		
				IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions		

En 2025, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe (DEAL) a renouvelé l'attribution d'un financement pour l'association gestionnaire de la RNNSM afin de mettre en œuvre des actions dédiées à la préservation des tortues marines à Saint-Martin. Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises (PNATMAF 2020-2029), coordonné depuis juin 2025 par l'association TOTM (Trans Océans Tortues Marines), et répond également au plan de gestion de la réserve naturelle.

Les principaux objectifs du projet sont :

- ▶ Actualiser les connaissances sur les populations des tortues marines de Saint-Martin ;
- ▶ Evaluer et réduire les pressions qui s'exercent sur ces espèces ;
- ▶ Sensibiliser les différents publics à leur conservation.

Les espèces concernées sont la Tortue verte (*Chelonia mydas*), la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et la Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*). Le suivi permet également de signaler la présence d'espèces plus occasionnelles, telles que la Tortue caouanne (*Caretta caretta*) et la Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*).

En 2025, trois réunions d'écovolontaires, six sorties nocturnes dédiées à l'observation des tortues marines, de nombreuses missions à Tintamarre ainsi que des envois mensuels d'informations ont animé le réseau des 496 écovolontaires inscrits tout au long de la saison.

Les 34 écovolontaires activement mobilisés (soit une participation doublée par rapport à l'année précédente) ont permis la réalisation de 704 patrouilles (contre 599 en 2024 et 402 en 2023) sur 16 sites.

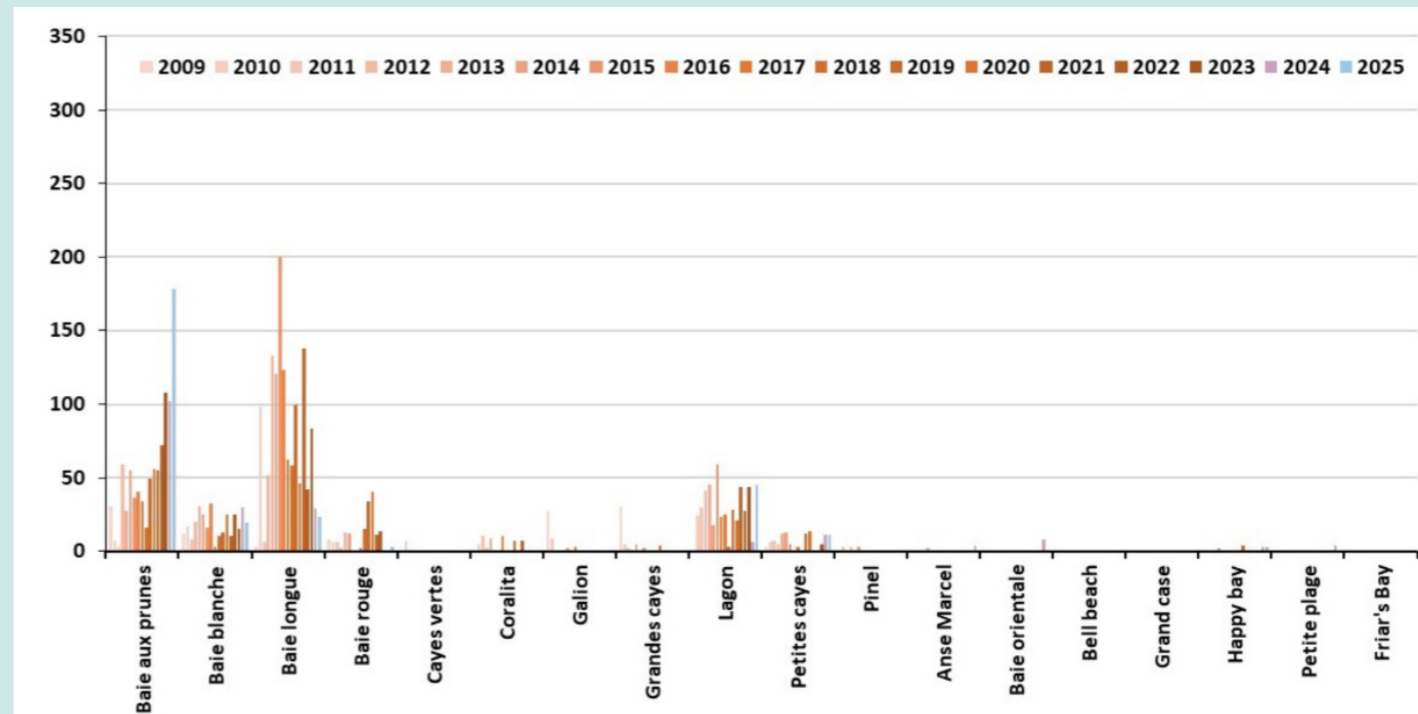


▶ Présentation des espèces et des protocoles de suivi des tortues marines aux écovolontaires.

De manière exceptionnelle cette année, l'entreprise Tilaya Drones, dirigée par Michel Alfa, a apporté un appui lors des sorties nocturnes grâce à la mise à disposition d'un drone à vision nocturne. Cet outil a permis la détection à distance des individus en ponte, réduisant ainsi le dérangement potentiel.



▶ Tortue verte observée de nuit.



▶ Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin entre 2009 et 2025.

Au total, 289 traces d'activités de ponte ont été recensées (contre 195 en 2024 et 255 en 2023), pour un taux moyen de réussite de 21 % (38 % en 2024 et 39 % en 2023). Comme les années précédentes, les Tortues vertes étaient les plus actives avec 187 traces (118 en 2024 et 193 en 2023), contre 102 traces pour les Tortues imbriquées (76 en 2024 et 62 en 2023). **Un pic d'activité a été une nouvelle fois observé au mois d'août.** Aucune trace de Tortues luth n'a été relevée en 2025, comme en 2023 et 2024.

Les sites de Baie aux Prunes (178 traces) et de Baie Longue (23 traces), aux Terres Basses, sont restés les plus fréquentés. Ceux du lagon de Tintamarre (45 traces) et de Baie blanche (19 traces), ainsi que la plage de Petites Cayes (11 traces), présentaient également une activité notable. **Les sites des Terres Basses et de l'îlet de Tintamarre ont totalisé près de 83 % des traces observées en 2025 (86 % en 2024),** confirmant la forte fréquentation des sites hors réserve par les tortues marines, mais également leur rôle majeur pour la conservation des populations au niveau régional.

Ce constat reconduit d'année en année réaffirme l'importance du travail de sensibilisation et de veille pour la préservation de la qualité des sites de ponte situés hors réserve, et plus particulièrement aux Terres Basses, dont une évaluation sera prochainement réalisée dans le cadre de travaux de mise à jour de l'Atlas des sites de ponte de Saint-Martin. Ce document pourra servir de base de travail pour une adaptation locale du régime de protection de certains sites de ponte prioritaires.



▶ Trace de ponte de tortue.

## OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

CS13. Suivre l'activité de ponte des tortues marines

CS14. Suivre l'état écologique des sites de ponte

L'AGRNSM coordonne depuis 2009 les actions locales en faveur des tortues marines à Saint-Martin, au sein et en dehors du périmètre de la réserve. L'une des principales actions dédiées à l'étude des populations en reproduction est le suivi des pontes par le comptage des traces.

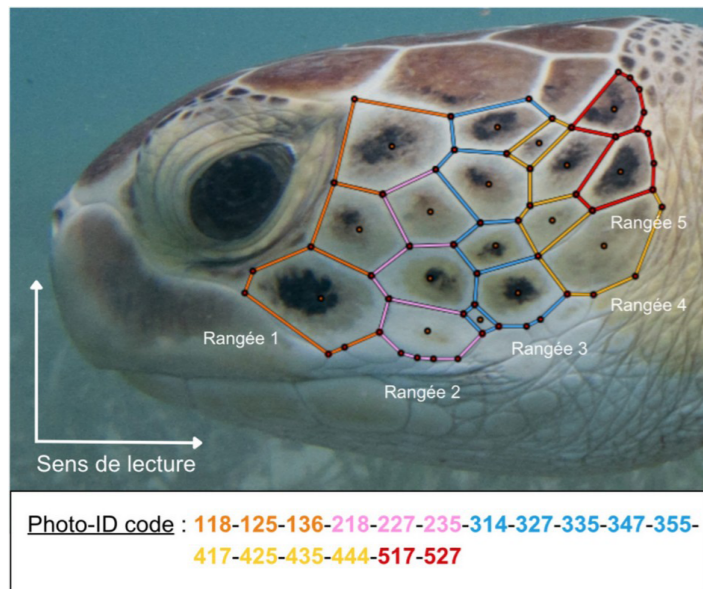
Ce suivi a pour objectif de recenser les effectifs annuels et, à plus long terme, d'évaluer les tendances démographiques. Il permet également d'assurer une veille sur l'évolution de l'état des sites de ponte et d'évaluer les pressions qui s'y exercent. Les patrouilles sur l'ensemble des plages de la partie française de l'île sont réalisées par les agents de l'AGRNSM, mais également par un réseau local d'écovolontaires, formés chaque année aux protocoles standardisés mis en œuvre sur les sites de ponte identifiés comme prioritaires.

## CS15. Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN

Une collaboration étroite avec l'équipe de l'ATE de Saint-Barthélemy a permis la mise en place du premier suivi par photo-identification à Saint-Martin en 2024, dont les efforts ont été poursuivis tout au long de l'année 2025.

Ainsi, quatre sites (Tintamarre, Baie Orientale, Anse Marcel et Grand-Case) sont suivis deux fois par an. **Au cours des huit sessions de collecte de données réalisées cette année, 156 tortues ont été intégrées au catalogue de photo-identification (sur 172 individus photographiés pour 65 individus distincts et 273 observés).**

Le logiciel TORSOOI a permis la bancarisation des photographies et des données, tout en offrant la possibilité de comparer les différents catalogues de la région. La consolidation de ce suivi ainsi que le traitement des images seront poursuivis en 2026 et au-delà.



▲ Délimitation des écailles avec TORSOOI.



▲ Tortue verte.

## OPÉRATIONS DE GESTION

### PA2. Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

Des échanges réguliers sont maintenus avec l'Unité Territoriale de la DEAL de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ainsi que la Collectivité d'Outre-Mer (COM) de Saint-Martin, afin de sensibiliser les agents et les opérateurs, notamment dans le cadre de la gestion des sargasses ; dont les opérations de nettoyage peuvent impacter les sites de ponte.

Le 7 avril 2025, s'est tenue une réunion avec Hélène Isaac, responsable du service Propreté Urbaine et responsable par Intérim du service Economie Circulaire et Recyclage, et Michel Hamlet, de la Brigade territoriale de l'environnement, à l'initiative de Monsieur Igor Rembotte, directeur de l'Environnement. **Cette rencontre a permis de sensibiliser les services de la COM aux enjeux de protection des tortues marines et d'envisager la mise en place de formations aux suivis scientifiques, en vue d'une intégration au réseau local d'intervention.**

La majorité des plages de la partie française de l'île étant soumise à une forte pression liée au développement de l'offre touristique, l'équipe de l'AGRNSM saisit chaque opportunité pour sensibiliser les exploitants de plages et opérateurs touristiques aux enjeux de conservation des tortues marines. A ce titre, **une rencontre organisée le 25 juin avec les acteurs du tourisme et les restaurateurs de la Baie Orientale et de l'Anse Marcel a mis en évidence une volonté partagée de limiter les impacts sur les sites de ponte.**

Par ailleurs, les trois principaux sites de pontes des tortues marines à Saint-Martin se situent aux Terres Basses (Baie Longue, Baie Rouge et Baie aux Prunes) et font l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB) depuis 2022. Toutefois, aucun gestionnaire n'a été désigné à ce jour. L'association des résidents des Terres Basses intervient sur ces espaces privés et s'appuie sur une société de gardiennage qui assure le contrôle des accès au sein de la copropriété. Des échanges ont été engagés entre l'UT DEAL, l'association des résidents et l'AGRNSM en vue de la mise en place d'une gestion conventionnée, sans aboutissement formel à ce stade.

Après plusieurs années de sensibilisation de l'équipe organisatrice et responsable de site du SXM Festival, l'AGRNSM a constaté cette année une absence de communication et collaboration visant à limiter les impacts du festival en 2026. Les efforts seront néanmoins renouvelés pour l'édition 2027 afin de rétablir un dialogue et les engagements précédemment établis avec les organisateurs (limiter les perturbations : éclairages artificiels, sculptures géantes, circulation d'engins motorisés sur les plages, etc.).

Concernant le grand public et le public scolaire, **les actions de sensibilisation ont permis de toucher 1 700 personnes en 2025 (contre 648 en 2024), au cours de 94 interventions (contre 29 en 2024).** La réserve a poursuivi ses animations auprès de la classe de CE1 de l'école Happy School engagée dans le dispositif des Aires Marines Educatives (AME), dont le site support est la plage de Grand-Case, sur la thématique des sites de ponte des tortues marines. Le « BAC tortues marines » a également été reconduit cette année, démontrant les remarquables capacités d'apprentissage et les acquis des élèves au terme d'une année de sensibilisation. **Cette année encore, les élèves ont obtenu la note de 19/20 et ont tous reçu leur diplôme !**



▲ Elèves de CE1 d'Happy School diplômés du BAC Tortues marines !

### IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

Le travail mené dans le cadre du projet ReCorEA, présenté dans l'enjeu 1, contribue à mieux encadrer les usages et à réduire les impacts sur les herbiers. Les actions de surveillance et de contrôle sont, quant à elles, détaillées dans le facteur clé de réussite 1 relatif à l'application de la réglementation.

L'équipe de l'AGRNSM s'appuie également de manière systématique sur l'arrêté ministériel de 2022 relatif à la protection des tortues marines.

### IP2. Entretien et nettoyer les sites IP3. Extraire les macrodéchets IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

### IP7. Mettre en œuvre les préconisations d'aménagements de l'atlas des sites de pontes

Les actions menées auprès des différents acteurs (restaurateurs, hôteliers, agents de la collectivité, etc.) contribuent à limiter les impacts des aménagements sur les sites de ponte, en s'appuyant sur le diagnostic réalisé en 2020, dont une mise à jour sera produite en 2026.

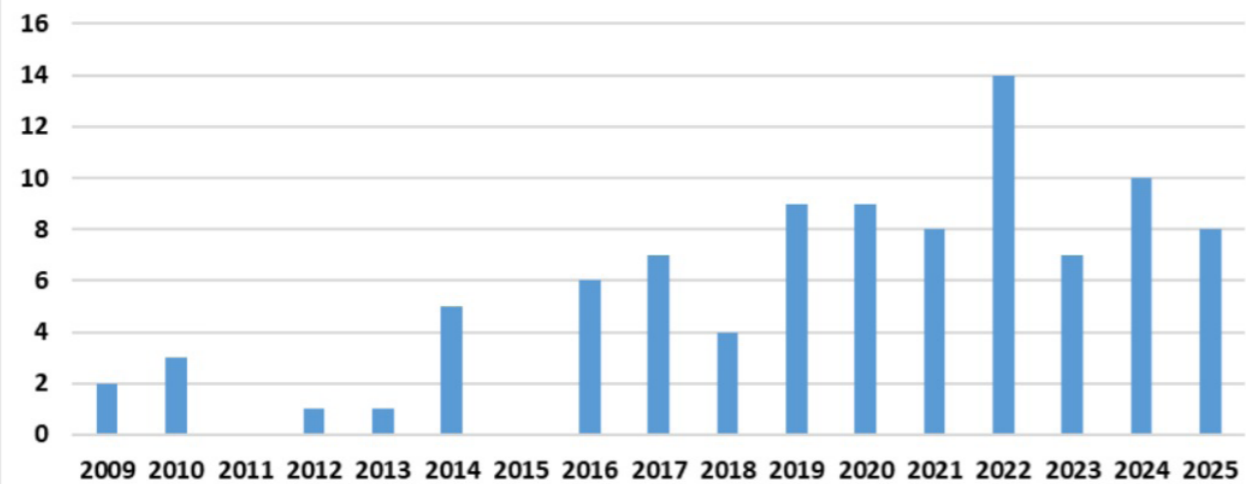
### CS16. Suivre les échouages et les individus en détresse

En 2025, le personnel de la réserve naturelle a poursuivi la coordination d'un réseau local d'intervention sur les échouages de tortues marines mortes ou en détresse, sous la coordination du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG).

### Neuf échouages de tortues marines ont été recensés en 2025 (contre 14 en 2024) :

- ▶ Trois nouveau-nés de Tortues imbriquées vivants et remis à l'eau ;
- ▶ Trois juvéniles de Tortues vertes morts ;
- ▶ Deux adultes de Tortues imbriquées morts ;
- ▶ Un adulte de Tortue verte mort ;
- ▶ Une Tortue imbriquée échouée à Grandes Cayes était baguée. Elle avait été marquée aux Iles Vierges Britanniques dans le cadre d'un programme du Dr. Shannon Gore.

**Depuis 2009, le nombre d'échouages à Saint-Martin progresse.** Ces événements pourraient coïncider avec les périodes les plus propices à la navigation (conditions météorologiques plus favorables) augmentant ainsi le dérangement et le risque de collision, principale cause de mortalité identifiée.



▲ Evolution du nombre annuel d'échouages de tortues marines à Saint-Martin entre 2009 et 2025.

Une formation organisée le 30 octobre 2025 et dispensée par Caroline Rinaldi, coordinatrice du Réseau des Echouages de l'Archipel de la Guadeloupe et de Saint-Martin, a permis de renforcer les compétences de plusieurs correspondants locaux sur la gestion des échouages.

Ainsi, **huit agents de l'AGRNSM, deux agents de l'ATE et trois agents de la Nature Foundation Sint Maarten ont participé à cette journée** comprenant une partie théorique (réglementation, procédures, protocoles d'examen, etc.) et une partie pratique. Les agents qui interviennent sur les échouages sont habilités par les instances compétentes de Guadeloupe et de Saint-Martin, conformément à l'arrêté n°971-2025-06-19-00011 et l'article 3 de l'arrêté n°DEAL-RN N°971-2024-06-27-00015.



▲ Collecte de données sur une tortue marine échouée.

▼ Formation aux examens et à la gestion des échouages de tortues marines.



- CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes**
- CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels lié aux espèces introduites considérées comme prioritaires**
- IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts**

A la suite des actions de dératissage menées les deux dernières années sur l'îlet de Tintamarre, une veille a été assurée tout au long de l'année 2025 (maintien d'un cordon sanitaire par pièges, veille sur la présence de traces). D'autre part, les actions de sensibilisation et de contrôle concernant les chiens divagants sur les îlots et plages contribuent aussi à réduire les impacts sur les populations de tortues .

Par ailleurs, **l'AGRNSM a obtenu un nouveau financement au titre du « Fonds vert » France nation verte » pour un projet visant à renaturer le site de Grandes Cayes, afin de restaurer ce site de ponte des tortues marines.** La phase opérationnelle du projet est prévue en 2026. Il s'agira de freiner la dégradation, d'encadrer les usages et d'améliorer la qualité d'accueil de ce site de ponte. La route d'accès à l'écosite, située en arrière-plage, génère en effet des nuisances. Le projet prévoit donc de limiter les impacts par le renforcement du cordon végétal en haut de plage, incluant l'arrachage des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) et la revégétalisation, alimentée par une nouvelle pépinière installée sur l'écosite. Des animations pédagogiques à destination des scolaires ainsi que des actions de sensibilisation des aménageurs et des usagers du site sont également prévues.

Enfin, un nouveau projet ambitieux visant l'éradication de l'ensemble des EEE de l'îlet de Tintamarre est en cours de développement. Les objectifs du projet sont détaillés dans les opérations de gestion de l'enjeu 8 relatif à l'Iguane des Petites Antilles.

Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

- SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**
- SP2. Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement<sup>FCR</sup>**
- CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**
- CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**
- MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel<sup>FCR</sup>**

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Berger A. et Chalifour J. (2026). Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin - année 2025 - Rapport final, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 29 p.

Berger A. et Chalifour J. (2026). Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2025, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 43 p.

Berger A. et Chalifour J. (2026). Tortues marines de Saint-Martin : Suivi des échouages et individus en détresse, Année 2025, AGRNSM, 14 p.

Petit E., Berger A. et Chalifour J. (2026). Suivi par photo-identification des tortues marines en phase d'alimentation à Saint-Martin - bilan 2025, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 15 p.




# 3.3. ENJEU 3. DES SITES DE NURSERIE POUR LES POPULATIONS D'ELASMOBRANCHES

OLT 4 : FAVORISER LA CONSERVATION DES SITES DE NURSERIE POUR LES REQUINS ET LES RAIES



ENJEU 3 - Des sites de nurserie pour les populations d'Elasmobranches

OLT 4 - Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies

					Opérations de suivi			
EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques		Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
		Les juvéniles de raies et requins fréquentent les eaux de la RNN	<b>Requins &amp; Raies</b> 		Nombre de sites de reproduction, Nombre de sites de nurserie, <i>autres indicateurs à définir</i>  à définir	CS 17	Suivre les populations juvéniles de raies et requins (Elasmobranches)	2
				CS 18	Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins	3	Nombre de sites de nurseries suivis, nombre d'études réalisées	
					Opérations de gestion			
GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation
	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, dégradation des habitats, pollutions, braconnage...)	Nombre d'infractions relevées sur les raies et requins	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements et/ou PV enregistrés
			OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
					PA 3	<b>Sensibiliser la population à la protection des raies et requins</b>	1	
			OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	Réglementations mises en œuvre
				Des actions sont mises en œuvre pour limiter l'impact anthropique sur les populations d'Elasmobranches	IP 8	Réhabiliter les sites de nurserie des raies et requins	3	Nombre d'interventions
MS 5	Favoriser la mise en place d'un sanctuaire des raies et requins dans les eaux de St-Martin	2	Nombre de réunions					
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre d'Elasmobranches blessés ou échoués	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 16	Suivre les échouages et les individus en détresse	1	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués	

**CS17. Suivre les populations juvéniles de raies et requins**

Cette opération a pour objectif de caractériser la diversité des espèces présentes sur la réserve, d'estimer leur abondance et de cartographier la distribution des femelles gestantes et des juvéniles. Les données sont collectées sur les zones d'herbiers et les baies peu profondes.

Chaque année, les eaux très peu profondes du lagon de Tintamarre sont prospectées de manière régulière, à pied depuis la plage, afin de recenser les jeunes requins qui viennent s'alimenter et se reposer dans les herbiers. **En 2025, 171 suivis (contre 130 en 2024) ont été réalisés**, permettant de recenser 43 juvéniles de Requins citrons (*Negaprion brevirostris*) et trois adultes, deux juvéniles de Requins nourrices (*Ginglymostoma cirratum*), deux juvéniles de Raies léopards (*Aetobatus narinari*) et une adulte, ainsi qu'une raie pastenague. Les données ont été transmises à l'association Kap Natirel qui centralise les informations à l'échelle régionale et produit les bilans.

**CS18. Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins**

Certaines nurseries identifiées au sein de la réserve (Tintamarre, baie de l'Embouchure, Caye Verte, Pinel) ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du suivi des herbiers et des communautés coralliennes réalisé en 2025. D'autres nurseries, en revanche, n'ont pas encore pu être évaluées cette année.

**PA3. Sensibiliser la population à la protection des raies et requins**

L'équipe pédagogique de l'AGRNSM a réalisé de nombreuses interventions tout au long de l'année auprès du grand public et des scolaires. **Des animations sur les raies et les requins ont ainsi été régulièrement proposées.** Les chiffres relatifs aux actions d'éducation à l'environnement sont détaillés dans le facteur clé de réussite correspondant.

**IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux**

Les actions effectuées pour encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux sont synthétisées dans le facteur clé de réussite 1 concernant l'application de la réglementation.

**IP8. Réhabiliter les sites de nurserie des raies et requins**

**MS5. Favoriser la mise en place d'un sanctuaire des raies et requins dans les eaux de Saint-Martin**

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2025.

**CS16. Suivre les échouages et les individus en détresse**

L'équipe de l'AGRNSM reste disponible pour intervenir sur les individus de raies ou requins échoués morts ou en détresse. Aucun animal n'a été signalé en 2025.

**Contribution aux actions du programme One Shark**

**L'équipe de l'AGRNSM a poursuivi sa collaboration avec le Groupe d'Intérêt Public One Shark (GIP)** lors d'une mission de marquage des Requins tigres le 26 mars 2025. Des échanges réguliers sont également maintenus et les avancées des actions du GIP, notamment les premiers résultats du suivi satellitaire, ont été présentées en mars par Hadrien Bidenbach, directeur, à l'ensemble de l'équipe.

▼ Marquage d'un Requin-tigre.

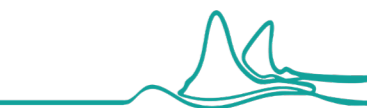


Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :

**SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**

**CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**

**CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**



# 3.4. ENJEU 4. DES HABITATS ET DES SITES DE REPRODUCTION POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS

OLT 5 : MAINTENIR OU AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS



▲ © A. BORDIN.

ENJEU 4 - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins

OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Image	Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Les populations de mammifères marins fréquentent les eaux de la RNN pour se reproduire et/ou s'alimenter	Mammifères marins 	<i>à définir</i>	Nombre d'individus photo-identifiés ( <i>à définir</i> )		CS 19	Evaluer et suivre les populations de mammifères marins	1	Nombre de suivis réalisés, effort d'observation
					PR 1	Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés	2	
						Nombre d'études sur les cétacés dans le périmètre de la RNN		

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pressions	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Impacts anthropiques (dérangement des espèces, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions relevées à l'encontre des populations de cétacés		<b>OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN</b>	Les activités nautiques ne perturbent pas les cétacés	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements et/ou PV enregistrés
				Les agents de la RNN peuvent intervenir sur les infractions à l'encontre des mammifères marins hors RNN	SP 2	Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement	1	
	Nombre de bateaux ou sociétés commerciales recensées à proximité des cétacés		<b>OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales</b>	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles, conférences grand public
				CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1		
				PA 4	Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins	1		
Manque de connaissances sur les mammifères marins	Manque de connaissances sur les mammifères marins		<b>OO.10. Renforcer les partenariats avec les équipes scientifiques et l'équipe de gestion du Sanctuaire Agoa</b>	Une gestion concertée du Sanctuaire Agoa	MS 6	Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa	2	Nombre de réunions, nombre d'études sur le Sanctuaire
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre de mammifères marins blessés ou échoués		<b>OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse</b>	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 16	Suivre les échouages et les individus en détresse	1	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués

**CS19. Evaluer et suivre les populations de mammifères marins**

Lors des campagnes d'observation menées dans le Sanctuaire Agoa au cours des 15 dernières années, neuf espèces de mammifères marins ont été recensées dans les îles du Nord des Petites Antilles, dont la Baleine à bosse (*Balaenoptera novaengliae*) et le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*).

Des populations de cétacés fréquentent ainsi chaque année les eaux de Saint-Martin, y compris celles de la réserve naturelle. Le plateau peu profond formé par les îles du banc d'Anguilla constitue une zone essentielle de reproduction et de mise bas pour les Baleines à bosse, qui s'y rassemblent de janvier à mai. Une population de Grands dauphins est également observée chaque année dans les eaux côtières de l'île de Saint-Martin.

L'équipe de l'AGRNSM centralise une partie des données d'observation de mammifères marins, notamment les signalements effectués par les usagers de la mer. **En 2025, quatre observations ont été collectées par la réserve naturelle, puis transmises au sanctuaire Agoa afin d'enrichir les bases de données régionales.**

▼ Baleine à bosse © A. BORDIN



**PR1. Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés**

Les connaissances sur les cétacés sur le banc d'Anguilla restent lacunaires, les études étant majoritairement menées de manière ponctuelle. Pourtant, face au développement des activités en mer, qui exercent des pressions croissantes sur les mammifères marins et leurs habitats, la mise en place d'un programme pluriannuel apparaît aujourd'hui essentielle. L'AGRNSM accompagne ainsi les nouvelles initiatives visant à répondre à ces enjeux.

**En 2025, un nouveau programme dédié au renforcement des actions en faveur de l'étude et de la préservation des mammifères marins sur les territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy a été mis en place.** Financé par l'OFB et soutenu par le sanctuaire Agoa, ce projet, nommé *BioWhale*, est porté par l'association EDENI et mis en œuvre en partenariat avec l'AGRNSM, Mon Ecole Ma Baleine, la société Wind Adventures et l'ATE de Saint-Barthélemy.

Il vise à améliorer les connaissances sur les espèces les plus communes, à sensibiliser le grand public, à former et accompagner les professionnels de la mer, ainsi qu'à développer les sciences participatives. Les actions opérationnelles de ce projet sont prévues à partir de 2026.

**PA4. Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins**

L'équipe pédagogique de l'AGRNSM a mené de nombreuses interventions tout au long de l'année auprès du grand public et des scolaires. **Des animations dédiées aux mammifères marins ont ainsi été régulièrement proposées.** Les chiffres concernant l'éducation à l'environnement sont détaillés dans le facteur clé de réussite correspondant.

**MS6. Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa<sup>FCR</sup>**

L'AGRNSM est représentée au sein des instances du sanctuaire Agoa. Julien Chalifour a ainsi participé à la réunion annuelle qui s'est déroulée les 3 et 4 décembre en Guadeloupe.

Chaque année, les eaux de Saint-Martin, Sint Maarten, Anguilla et Saint-Barthélemy accueillent plusieurs régates. Ces événements sont principalement organisés en début d'année, coïncidant avec la présence des mammifères marins, notamment le Grand dauphin et la Baleine à bosse. Ainsi, l'intensification du trafic maritime lors de ces manifestations et les émissions sonores associées peuvent générer des impacts sur les populations, y compris les tortues marines et les oiseaux marins. Les gestionnaires veillent donc chaque année à sensibiliser et à interpeller les services de l'Etat ainsi que les organisateurs afin que les bonnes pratiques soient appliquées.

Par ailleurs, pour tout événement passant au sein de la réserve naturelle, une demande d'autorisation doit être formulée auprès du gestionnaire. Toutefois, les sollicitations arrivent souvent tardivement, ne permettant pas une organisation optimale ni un déroulement pleinement respectueux de l'environnement. Ces problématiques, déjà soulevées en 2024, nécessitent d'être prises en compte et de faire l'objet de solutions adaptées.

**CS16. Suivre les échouages des individus en détresse**

La réserve naturelle est membre du réseau des échouages de mammifères marins, coordonné par l'association Evasion Tropicale en Guadeloupe. Les agents, formés et titulaires d'une autorisation ministérielle (carte verte), sont ainsi habilités à intervenir sur les mammifères marins morts ou en détresse. En 2025, aucun échouage n'a été recensé à Saint-Martin.

**Les opérations de gestion ci-dessous constituent également des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :**

**SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**

**SP2. Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement<sup>FCR</sup>**

**CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**

**CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

Site Internet du sanctuaire Agoa : <https://sanctuaire-agoa.fr/>

Réglementation relative à l'approche des mammifères marins dans le sanctuaire Agoa : <https://www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/reglementation-de-l-approche-des-cetaces-a210.html>



# 3.5. ENJEU 5. DES ZONES CÔTIÈRES ROCHEUSES IMPORTANTES POUR LA NIDIFICATION DES OISEAUX MARINS

OLT 6 : MAINTENIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS D'OISEAUX MARINS NICHEURS



© RNSM

ENJEU 5 - Des zones côtières rocheuses importantes pour la nidification des oiseaux marins

OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques		Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation		
					Code	Opérations	Priorité			
	Les populations d'oiseaux marins nichent dans la RNN	Pailles en queue 	Richesse spécifique d'oiseaux marins nicheurs, Nombre moyen d'individus, Nombre de nids, Nombre de juvéniles	CS 20	Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de St Martin	1	Nombre de suivis réalisés			
		Noddis bruns	Effectif reproducteur de Noddis bruns / an, Nombre de nids /an, Nombre de juvéniles /an	CS 21	Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns	2				
GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Code	Opérations	Priorité	Indicateurs de Réalisation		
	Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées	
Impacts des espèces introduites sur les populations d'oiseaux marins		CS 12				Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études réalisées		
		IP 5				Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions		
Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, dégradation des habitats, pollutions,...)	Nombre d'infractions à la réglementation constatées	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'avertissements / PV / mises en demeure enregistrés			
					OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
							CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1	
					OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	IP 1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	Réglementations mises en œuvre
MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1								
Présence de déchets	Nombre de sites concernés, nombre de macrodéchets	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage			
					IP 3	Extraire les macrodéchets		1		
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre d'individus blessés ou échoués	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur la faune sauvage en détresse ou morte sont recensées	CS 22	Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués	3	Nombre d'individus recueillis, Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués			
					MS 7	Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune		3		

**CS20. Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de Saint-Martin**

Le suivi des oiseaux marins nicheurs au sein de la réserve naturelle permet d'estimer les effectifs annuels, de caractériser leur évolution et d'évaluer l'état de santé des populations. Deux espèces sont concernées par cette action, le Grand paille-en-queue (*Phaethon aethereus*) et le Noddi brun (*Anous stolidus*). L'étude consacrée à la Petite sterne (*Sterna antillarum*), autre espèce nicheuse fréquentant la réserve, est présentée dans l'enjeu 6 relatif aux étangs.

Le suivi des Grands paille-en-queue est réalisé sur trois sites côtiers rocheux, composés de falaises ou d'éboulis, situés sur les îlets de Tintamarre, Caye Verte et le Rocher Créole. Le Noddi brun est quant à lui recensé uniquement sur Tintamarre, plus précisément au niveau des falaises de North Curve. Les suivis sont effectués l'après-midi (après 14h) depuis un bateau, à l'aide de jumelles. Tous les individus observés, qu'ils soient en vol, posés ou au nid, sont comptabilisés.

**Concernant le Grand paille-en-queue, 124 comptages ont été réalisés en 2025 (contre 128 en 2024), dont 41 à Tintamarre, 42 au Rocher Créole et 41 à Caye Verte.** Les effectifs estimés s'élèvent respectivement à 19, 10 et 7 individus, soit une moyenne de 8,6 individus pour l'ensemble des sites, comparable à celle observée l'année précédente.



▲ Grands paille-en-queue en vol à Tintamarre.

**Pour le Noddi brun, 20 comptages ont été effectués en 2025 (27 en 2024), permettant de recenser 48 individus (contre 37 en 2024).**

Un suivi annuel de ces espèces est assuré depuis 2009, avec un effort d'échantillonnage en progression. Les données sont bancarisées localement, ainsi que sur la plateforme eBird, et partagées avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le MnHn, RNF et le Systèmes d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP).

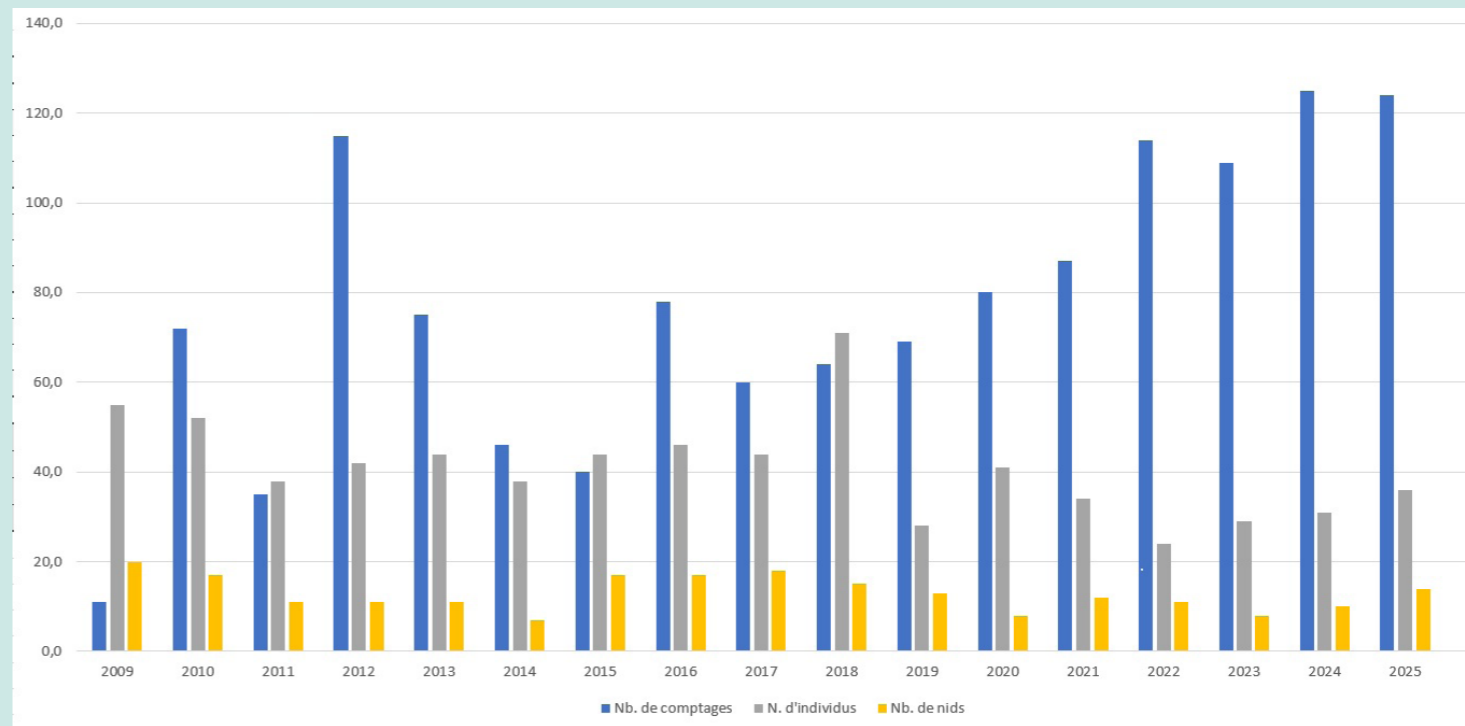


▲ Noddi brun adulte sur son nid.

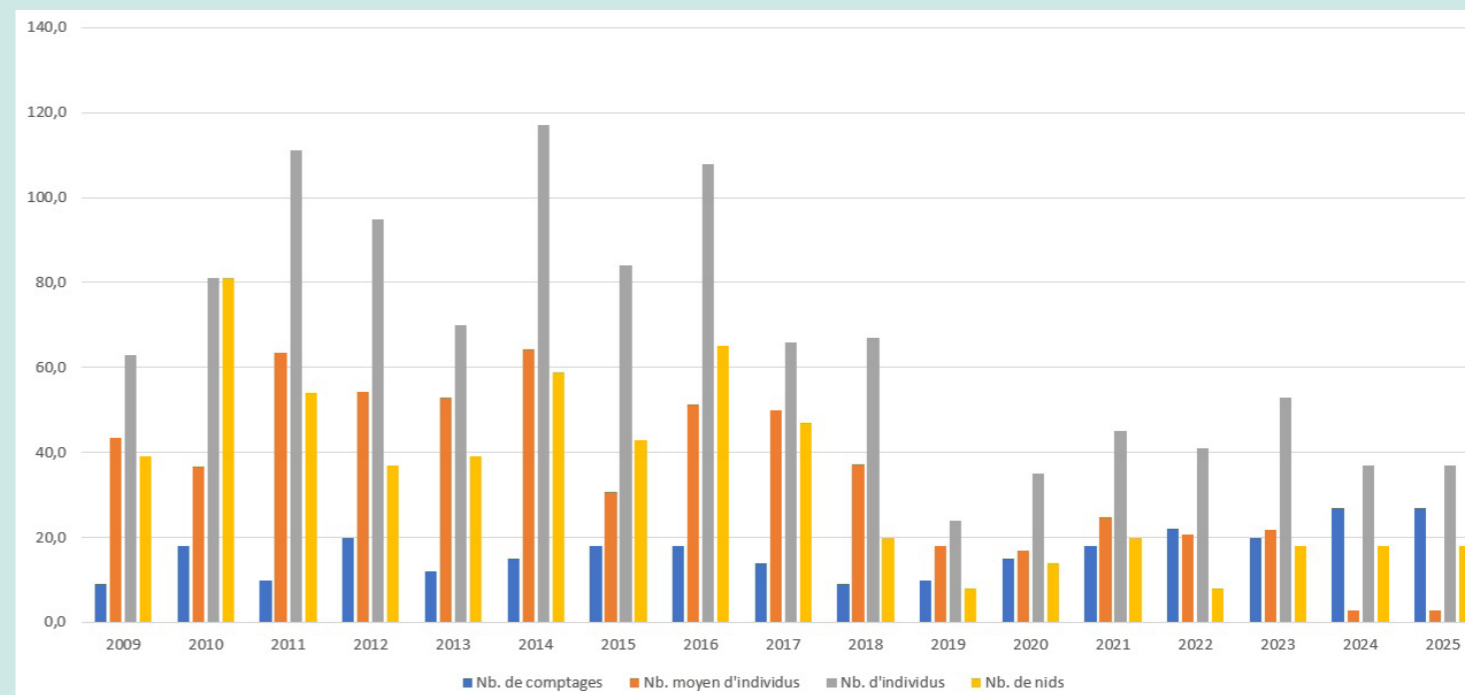
**CS21. Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns<sup>FCR</sup>**

Le succès reproducteur n'a pas pu être estimé en 2025. Les années précédentes, les nids identifiés sur la falaise de North Curve étaient localisés et identifiés afin de permettre un suivi hebdomadaire durant la saison de ponte. Toutefois, depuis le passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, ces falaises ont été fortement fragilisées et remaniées, entraînant des risques accrus de chutes de pierres et de glissements de terrain, ainsi que la disparition de nombreux emplacements historiques de nids. Dans ce contexte, le suivi individuel des nids n'a plus été possible, afin de limiter le dérangement sur cette zone de reproduction sensible et de ne pas exposer le personnel à des risques importants.

En revanche, le comptage hebdomadaire des individus en vol, posés ou au nid a été maintenu, conformément au protocole appliqué les années précédentes.



▲ Nombre de comptages et effectifs recensés de Paille-en-Queue au sein de la RNNSM entre 2009 et 2025.



▲ Nombre de comptages et effectifs recensés de Noddis bruns au sein de la RNNSM entre 2009 et 2025.

**CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes**

**CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires**

**IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts**

Des actions de routine sont menées sur l'Iguane commun (*Iguana iguana* dont la forme *I. rhinolpha*), une EEE qui prédomine à Saint-Martin et Sint Maarten. Au cours des comptages d'oiseaux marins et des limicoles autour des étangs, les individus d'Iguanes communs sont systématiquement comptabilisés permettant d'assurer une veille sur leur présence et l'évolution des effectifs.

Des actions seront mises en place dans le cadre de programmes plus spécifiques de lutte contre les EEE, en cours de développement, détaillés dans l'enjeu 8 relatif à l'Iguane des Petites Antilles.



▲ Iguane commun.

### IP1. Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

Les actions effectuées pour encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux sont synthétisées dans le facteur clé de réussite 1 concernant l'application de la réglementation.

### IP2. Entretenir et nettoyer les sites

### IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

### CS22. Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués

### MS7. Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune

Chaque année, les agents de l'AGRNSM interviennent pour le sauvetage d'oiseaux en détresse. Ces interventions font principalement suite aux signalements de la population locale ou des services de contrôle (gendarmerie notamment).

### En 2025, 13 individus (contre 9 en 2024) ont été signalés, dont seulement trois ont pu faire l'objet d'une prise en charge.

Les espèces concernées sont majoritairement des oiseaux marins, tels que la Frégate superbe (*Fregata magnificens*), le Pélican brun (*Pelecanus occidentalis*) et le Fou brun (*Sula leucogaster*).

Un Puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri*), une Mouette atricille (*Leucophaeus atricilla*) ainsi que trois Crécerelles d'Amérique (*Falco sparverius*) ont également été signalés en 2025. Les causes de détresse ou de mortalité restent toutefois rarement identifiées.

Comme en 2024, ce constat souligne **la nécessité de renforcer le dispositif d'alerte et de prise en charge des animaux en détresse, mais également de disposer des compétences nécessaires à l'établissement de diagnostics et à la mise en œuvre de soins adaptés.**

Les réflexions doivent être poursuivies avec l'ensemble des acteurs concernés (vétérinaires, services administratifs, etc.).

**Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :**

### SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>

### CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>

### CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>

### MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel<sup>FCR</sup>

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Fournier C., Berger A. et Chalifour J. (2023). Lutte contre les espèces exotiques envahissantes impactant la biodiversité terrestre des îlets de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin : gestion des petits mammifères introduits sur l'îlet de Tintamarre, Rapport d'exécution, juin 2023, AGRNSM, 45 p.



▲ Fou brun © A. BORDIN.

▼ Sterne Royale à proximité de l'îlet Tintamare © A. BORDIN.






# 3.6. ENJEU 6. LES ÉTANGS ET LEURS FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

OLT 7 : MAINTENIR OU AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS



ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques

OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation	
				Code	Opérations	Priorité		
EVALUATION DE L'ENJEU	Les populations d'oiseaux s'abritent, s'allimentent ou nichent sur les étangs	<b>Limicoles côtiers</b>  <b>Petites Sternes</b>	Diversité /étang/ an, Diversité des espèces nicheuses /étang, Abondance des espèces cibles, Nombre d'espèces nicheuses / an Effectif reproducteur des Petites Sternes /an, nombre de nids/an		CS 23	Suivre les populations d'oiseaux inféodés aux étangs	1	Nombre de suivis réalisés
					CS 24	Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs	2	
	CS 25	Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes	2					
	Les conditions environnementales des étangs se maintiennent ou s'améliorent	<b>Qualité de l'eau des étangs</b>	à définir		CS 26	Appui à la mise en place d'un suivi des paramètres physico-chimiques des étangs	2	Nombre de suivis réalisés
	Les étangs sont bordés de mangroves fonctionnelles	<b>Mangroves</b> 	Diversité floristique, distribution des mangroves, autres indicateurs à définir		CS 27	Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves	3	Nombre d'inventaires et de suivis
				CS 28	Réaliser la cartographie des mangroves	1	Réalisation et actualisation de la cartographie	

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation	
					Code	Opérations	Priorité		
GESTION	Dégradation des sites d'accueil de l'avifaune	Dégradation ou perte des habitats pour l'avifaune	OO.11. Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des étangs	Le dérangement de l'avifaune est réduit et les habitats disponibles se maintiennent ou se développent	IP 9	Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune	2	Nombre d'aménagements installés	
	Dérangement des espèces	Nombres d'infractions constatées sur l'avifaune ou son habitat							
	Perturbation des fonctionnalités écologiques des étangs (rejets anthropiques, remblais, comblement des exutoires...)	Dégradation des étangs et des berges	OO.12. Maintenir les fonctionnalités écologiques des étangs	Le fonctionnement écologique des étangs est maintenu ou amélioré	IP 10	Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs	1	Nombre d'interventions	
	Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées	
		Impacts des espèces introduites sur l'avifaune des étangs		Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études	
					IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions	
	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, piétinement, défrichage, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions à la réglementation constatées	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées	
				OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Edition et diffusion de supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
					CI 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1		
				OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	CI 3	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	2	Nombre d'aménagements
					Les nouvelles réglementation ou mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	CI 4	Finaliser la pose de barrières	1	Nombre d'aménagements
						CI 5	Aménager des espaces de stationnement	1	
MS 4				Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	2	Réglementations mises en œuvre			
MS 8	Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin	2							
Rejets d'eaux usées	Nombre de rejets d'eaux usées constatés	OO.5. Assurer une vigilance face aux rejets anthropiques	Limiter les sources de pollution	IP 4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	1	Nombres d'infractions relevées		
Présence de déchets	Nombre de sites concernés, nombre de macrodéchets	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les sites altérés sont réhabilités	IP 11	Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	1	Nombre d'interventions		
			Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 2	Entretien et nettoyage des sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage		
				IP 3	Extraire les macrodéchets	1			
Etat sanitaire des espèces sauvages (Faune sauvage en détresse ou morte)	Nombre d'animaux inféodés aux étangs blessés ou échoués	OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	Les données sur l'avifaune en détresse ou morte sont recensées	CS 22	Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués	3	Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués		
				MS 7	Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune	3			

**CS23. Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs**

Une liste d'environ soixante espèces observables sur les principaux étangs de Saint-Martin avait été initialement établie dans le cadre de la mise en place de ce suivi. Celui-ci est réalisé mensuellement par l'équipe de l'AGRNSM et permet de caractériser la composition spécifique des oiseaux présents, leur distribution spatio-temporelle et d'estimer les effectifs. Le suivi des populations de limicoles constitue par ailleurs un indicateur pertinent de l'état de santé des zones humides. Il permet d'identifier des signes de dégradation ou, au contraire, d'amélioration de ces habitats, afin d'adapter les mesures de gestion mises en œuvre.

Ce suivi mensuel est réalisé depuis 2012 autour de l'étang des Salines d'Orient, en matinée, à pied et depuis plusieurs points d'observation.

**En 2025, sur les 12 comptages annuels effectués, 35 espèces ont été recensées (36 en 2024 et 39 espèces en moyenne depuis 2012),** telles que le Canard des Bahamas (*Anas bahamensis*), l'Aigrette neigeuse (*Egretta thula*), l'Echasse d'Amérique (*Himantopus mexicanus*), le Pluvier semipalmé (*Charadrius semipalmatus*) et le Grand chevalier (*Tringa melanoleuca*). Au total, 2 059 individus ont été comptabilisés (2 524 en 2024 et 1 833 individus en moyenne depuis 2012).

**CS24. Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs**

Les espèces de limicoles fréquentant la Saline d'Orient ne forment pas d'agrégation pour la reproduction sur ce site. Les oiseaux nichent de manière sporadique et parfois asynchrone, ce qui ne permet pas la mise en place d'un suivi reproducteur efficace lors des sessions de comptage mensuelles. Ainsi, seuls des comptages mensuels des individus sont historiquement réalisés sur le site.

**CS25. Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes**

La Petite sterne est une espèce migratrice présente d'avril à septembre à Saint-Martin, principalement sur les rives et les bancs de sable des étangs et des salines. La population nicheuse des Salines d'Orient fait l'objet d'un suivi mensuel par l'équipe de l'AGRNSM, réalisé le matin depuis des points d'observation.

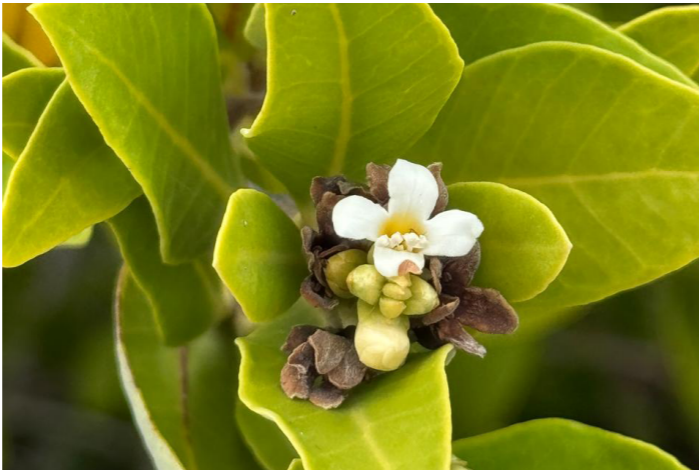
Mis en œuvre depuis 2012, ce suivi permet d'estimer les effectifs annuels et d'analyser les tendances démographiques.

**En 2025, 12 comptages ont été réalisés, permettant de recenser 131 individus (contre 183 en 2024 et 158 individus en moyenne depuis 2012).**

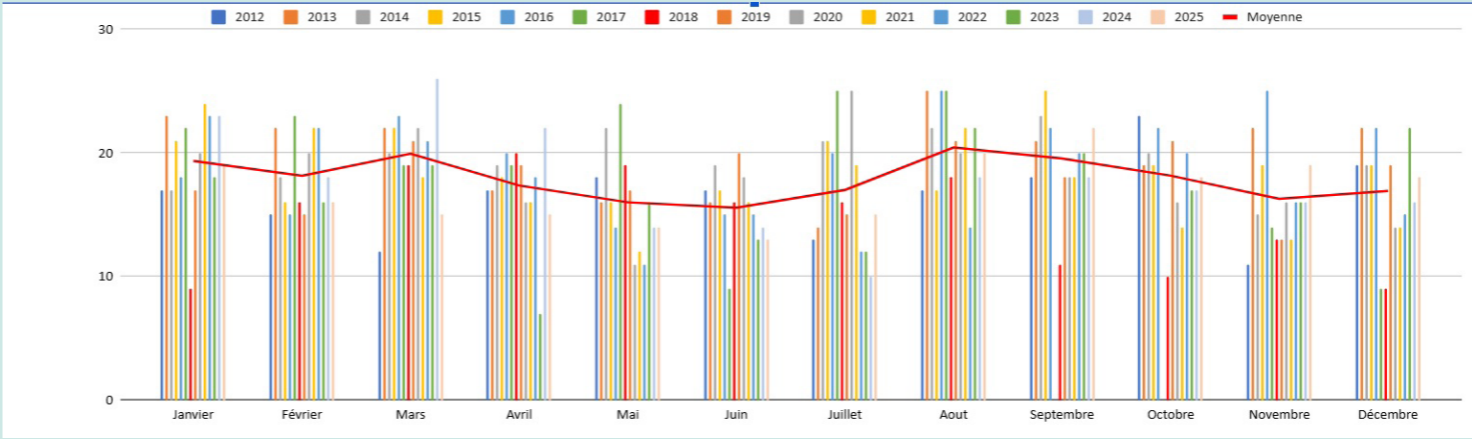
- CS26. Appui à la mise en place d'un suivi des paramètres physico-chimique des étangs**
- CS27. Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves**
- CS28. Réaliser la cartographie des mangroves**

La mise à jour de la cartographie des biocénoses sur le territoire de la RNNSM et sa périphérie immédiate réalisée dans le cadre du projet ReCorEA, a permis de cartographier et de quantifier les surfaces de mangrove vivante et de mangrove morte (suite au cyclone Irma). Les résultats du projet sont disponibles auprès du gestionnaire.

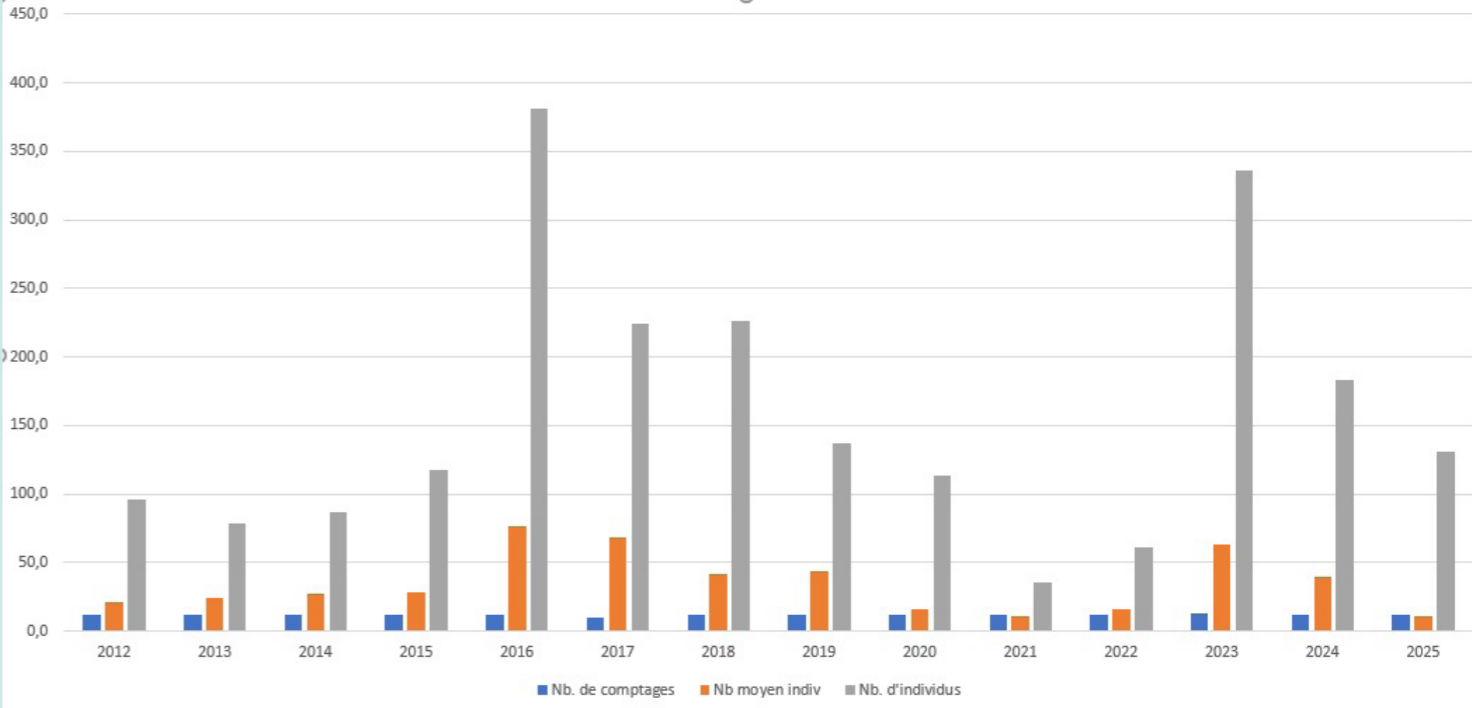
Une évaluation plus fine, s'appuyant sur le protocole harmonisé MANRAM porté par le Pôle-Relais Zones Humides de l'UICN, sera cependant déployé en 2026, pour mieux répondre à ces actions du plan de gestion.



▲ Feuilles et fleurs de palétuvier.



▲ Richesse spécifique des limicoles recensée entre 2012 et 2025.



▲ Nombre de comptages et effectifs recensés de Petites sternes au sein de la RNNSM entre 2012 et 2025.

- IP9. Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune**
- IP10. Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs**
- IP11. Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés**
- CI3. Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune<sup>FCR</sup>**
- CI4. Finaliser la pose de barrières**
- CI5. Aménager des espaces de stationnement**
- CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public**

Dans le cadre du programme « Solidarité Antilles », et suite au cyclone Irma, la Fondation de France avait lancé un appel à projet visant à renforcer la résilience du territoire. Le projet *Biodiversity Nursery*, porté par l'AGRNSM, avait ainsi été retenu. Implanté sur un terrain de l'Etat, affecté au Conservatoire du Littoral (CdL) et classé en Réserve Naturelle Nationale, ce projet, initié en 2020, vise la restauration d'une zone humide dégradée, anciennement utilisée comme zone de dépôt de gravats et de déchets lors des travaux d'aménagement et de reconstruction de l'île.

Plusieurs actions sont prévues dans ce cadre :

► Réhabiliter une zone humide fortement anthropisée et impactée par le cyclone Irma, via un chantier de terrassement, une remise en eau et la replantation d'essences végétales (palétuviers) ;

► Aménager un platelage en bois afin de créer un sentier de découverte à destination du public et des scolaires, permettant également de canaliser la fréquentation du site et de limiter les impacts sur le milieu ;

► Installer une signalétique dédiée à la faune et à la flore ;

► Valoriser la pépinière existante (créée en 2020) comme outil de production d'essences végétales locales, contribuant à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager de Saint-Martin.

Le terrassement de la zone, sa remise en eau ainsi que la connexion hydraulique avec l'étang voisin ont été réalisés entre 2020 et 2023. Toutefois, le projet a connu des retards liés à un contexte interne à l'association gestionnaire défavorable à la mise en œuvre des actions. En 2024, une révision de la gestion administrative et financière du projet a été engagée, ainsi qu'une actualisation de sa planification, incluant la mobilisation urgente de moyens humains. A la suite de cette réorganisation, les opérations ont pu reprendre en 2025, notamment avec le réagencement de la pépinière et le suivi opérationnel des récoltes de graines, des mises en culture en pots et des plantations dans le milieu naturel.

**Une déclaration préalable des travaux a également été déposée puis validée par la collectivité le 24 juillet 2025 (n° DP 971127 25 02031), permettant la consultation et la sélection d'un prestataire après réception de plusieurs devis.** Les travaux d'aménagement sont programmés dès 2026 et prévoient l'extension de la pépinière existante, la création d'un deck et d'un préau, ainsi qu'un platelage le long du méandre, se terminant par un observatoire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

**En 2025, ont été récoltées près d'un kilogramme de graines de palétuviers gris, 12 292 graines de palétuvier blanc, 3 850 graines de palétuvier noir et 3 824 de palétuvier rouge. Au total, 1 071 palétuviers ont ensuite été replantés dans le milieu naturel.**

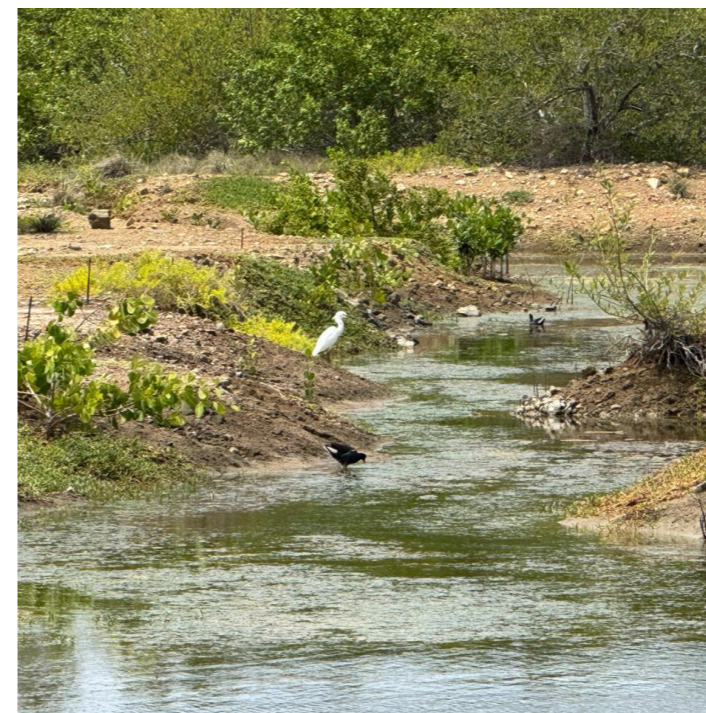
Plusieurs sessions de plantation ont aussi été organisées, notamment dans le cadre du projet ReCorEA, sur différents sites naturels tels que l'Étang aux poissons, la Saline d'Orient et sur le site de restauration du programme *Biodiversity Nursery*.



▲ Aménagement du platelage.



▲ Mise en pot des graines de palétuviers.



▲ Restauration de la zone humide.

**CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes**

**CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires**

**IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 8 relatif à l'Iguane des Petites Antilles.

**MS8. Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin**

La réserve naturelle, représentée par Julien Chalifour, a participé à deux réunions les 14 mars et 4 juin, consacrées aux propositions d'évolution de l'arrêté ministériel relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau. L'évolution des déclarations de prélèvements, le déploiement d'un carnet numérique ainsi que la non-distribution des carnets de prélèvements la saison suivante pour les chasseurs ne déclarant pas leurs captures ont fait l'objet d'échanges. L'OFB a également présenté les résultats de ses opérations de contrôle ainsi que les infractions constatées.

Parmi les 158 chasseurs contrôlés en 2025, pour un taux d'infraction d'environ 10 %, sept contrôles ont été réalisés à Saint-Martin, où une seule infraction a été relevée (défaut de présentation des documents obligatoires).

Les discussions ont également porté sur les espèces exotiques envahissantes et leur régulation en collaboration avec les chasseurs. Un point a par ailleurs été fait sur le déclin mondial des espèces de limicoles (-40 %), particulièrement marqué chez les espèces migratrices (-52 %), bien que les anatidés présentent une situation plus favorable. Enfin, des votes ont été organisés afin de définir les quotas par espèce ou groupe d'espèces.

**IP4. Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques**

**IP2. Entretenir et nettoyer les sites**

**IP3. Extraire les macrodéchets**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

**CS22. Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués**

**MS7. Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 5 relatif aux oiseaux marins.

**Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :**

**SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**

**CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**

**CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**

**MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel<sup>FCR</sup>**







# 3.7. ENJEU 7. UNE VÉGÉTATION XÉROPHILE EMBLÉMATIQUE DU NORD DES PETITES-ANTILLES

OLT 8 : FAVORISER LA CONSERVATION DE LA VÉGÉTATION XÉROPHILE



ENJEU 7 - Une végétation xérophile emblématique du nord des Petites-Antilles

OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques	Code	Opérations de suivi		Indicateurs de Réalisation	
					Opérations	Priorité		
Maintien ou amélioration de l'état de santé des espèces patrimoniales	Connaître la composition et la distribution des formations végétales	Espèces végétales patrimoniales	Diversité floristique, Nombre d'espèces patrimoniales, <i>autres indicateurs à définir</i>		CS 29	Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN	3	Nombre de suivis réalisés
			Surface des formations sensibles, <i>autres indicateurs à définir</i>		CS 30	Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales	1	Réalisation et actualisation de la cartographie
	Melocactus 	Nombre de Melocactus, Nbre de juvéniles, individus matures, clones, nombre d'individus morts, <i>autres indicateurs à définir</i>		CS 31	Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Melocactus	1	Nombre de suivis réalisés	
		Gaiac		à définir		CS 32		Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Gaiac

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	Impacts des espèces introduites sur le patrimoine naturel de la RNN	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées
					CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études
					IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions
	Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, piétinement, défrichage, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions à la réglementation constatées	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées
					CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
		CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1				
		Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	CI 4	Finaliser la pose de barrières	1	Nombre d'aménagements
					CI 5	Aménager des espaces de stationnement	1	
					CI 2	Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public	1	
	CI 6				Installer de nouveaux sentiers pédestres	2		
	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1	Réglementations mises en œuvre				
	Présence de déchets	Dégradation ou perte des habitats naturels	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les sites altérés sont réhabilités	IP 11	Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	1	Nombre d'interventions
Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués					IP 2	Entretenir et nettoyer les sites	1	Nombre d'opérations de nettoyage
					IP 3	Extraire les macrodéchets	1	
Manque de protection des sites terrestres hors RNN	Nombre de sites non protégés identifiés	OO.13. Participer à la mise en place d'un statut de protection sur les milieux terrestres hors RNN	Des milieux terrestres à fort enjeux écologiques sont identifiés et gérés pour favoriser leur conservation	MS 9	Participer aux réunions, études et comité de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces	2	Nombre de réunions de concertation, Nombre de propriétaires rencontrés et informés	
				MS 10	Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres	2		

**CS29. Réaliser et actualiser l'inventaires floristiques des sites terrestres de la RNN**

Aucune opération n'a été mise en œuvre dans le cadre de cette action en 2025, des missions d'inventaire ayant déjà été réalisées les années précédentes.

L'AGRNSM a néanmoins contribué, en 2025, à plusieurs missions d'inventaire menées hors réserve sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Ces travaux devraient aboutir à la description d'une nouvelle espèce endémique, jusqu'alors inconnue de la science, ainsi qu'à l'identification d'espèces jamais encore recensées sur l'île.

Ces résultats mettent en évidence la nécessité de développer un Atlas de la biodiversité de Saint-Martin, mais également le besoin de renforcer la protection de certaines espèces végétales et de leurs habitats, particulièrement restreints sur le territoire.

**CS30. Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales**

Le travail réalisé en collaboration avec le prestataire i-Sea (projet ReCorEA) a contribué à cette opération.

**CS31. Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Melocactus**

**CS32. Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Gaïac**

En 2025, une réponse conjointe de l'AGRNSM et de la Nature Foundation Sint Maarten a été soumise dans le cadre d'un appel à projets du CAR SPAW (Centre d'Activités Régional pour l'application du protocole SPAW - *Specially Protected Areas and Wildlife*). **Le projet CactusMAP SXM (Cartographie, Évaluation et Protection), prévu pour la période 2025-2026, a été retenu.**

Ce projet propose une approche innovante et binationale pour la conservation du Cactus tête de Turc (*Melocactus intortus*), une espèce indigène inscrite à l'annexe III du protocole SPAW et à l'annexe II de la CITES, actuellement menacée par la destruction de son habitat et par son exploitation illégale à Saint-Martin et à Sint Maarten.

Les activités prévues combinent des actions de terrain (suivi et surveillance des populations), une analyse des circuits de commercialisation de l'espèce, un examen des propriétaires fonciers, ainsi que des actions de sensibilisation multilingues à destination des écoles et des communautés à l'échelle de l'île. Le projet CactusMAP SXM contribuera également à l'élaboration de futures mesures de gestion et de protection, en fournissant des données de référence essentielles sur la répartition du Cactus tête de Turc et sa présence dans le commerce, tout en renforçant la sensibilisation environnementale au sein de la population locale.

**OPÉRATIONS DE GESTION**

**CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes**

**CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels lié aux espèces introduites considérées comme prioritaires**

**IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts**

En appui au service de contrôle de l'OFB, les agents commissionnés-assermentés de la réserve effectuent ponctuellement des actions conjointes dans les pépinières de la partie française de l'île afin de relever des manquements à la réglementation, notamment la présence d'EEE (arrêté du 30 novembre 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Martin). Ces actions sont pilotées par l'OFB ainsi que les procédures qui en découlent .



Le nouveau financement obtenu par l'AGRNSM au titre du « Fonds vert - France nation verte » pour un projet visant à renaturer le site de Grandes Cayes contribuera à ces actions de veille et de lutte contre les EEE.

- CI4. Finaliser la pose de barrières**
- CI5. Aménager des espaces de stationnement**
- CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public**
- CI6. Installer de nouveaux sentiers pédestres**
- IP11. Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés**

Des actions répondant à ces opérations sont actuellement mises en œuvre dans le cadre du projet *Biodiversity Nursery*, décrit dans l'enjeu 6 relatif aux étangs.

- IP2. Entretenir et nettoyer les sites**
- IP3. Extraire les macrodéchets**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.

- MS9. Participer aux réunions, études et comités de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces**
- MS10. Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres**

▼ *Cactus Place, végétation xérophile.*



Le personnel de la réserve naturelle apporte régulièrement son expertise et ses recommandations pour la mise en protection de nouveaux sites. Les réflexions sont en cours, mais aucune action concrète n'a vu le jour pour le moment.

**Les opérations de gestion ci-après sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :**

- SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**
- CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**
- CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**
- MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel<sup>FCR</sup>**

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

Ferlay, B., Andreis, D. & Servientis, N. (2025) Epitypification and update of biogeographical statut of *Galactia nummularia* (Fabaceae, Papilionoideae). *Phytotaxa* 732 (3): 280–288. <https://doi.org/10.11646/phytotaxa.732.3.5>


# 3.8. ENJEU 8. DES SITES D'ACCUEIL POUR L'IGUANE DES PETITES-ANTILLES

OLT 9 : ASSURER LES CONDITIONS POUR LA RÉINTRODUCTION  
DE L'IGUANE DES PETITES -ANTILLES



ENJEU 8 - Des sites d'accueil pour l'iguane des Petites-Antilles

OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

EVALUATION DE L'ENJEU	Niveau d'exigence pour atteindre l'OLT	Indicateurs d'Etat	Métriques		Opérations de suivi			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Favoriser les conditions d'accueil pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles			à définir	MS 11	Participer au PNA sur l'iguane des Petites-Antilles	1	Nombre de réunions, nombre d'études et partenariats, actions mises en œuvre sur le territoire	
				MS 12	Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles	1		
				CS 33	Favoriser les conditions de ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles	1	Nombre de suivis, nombre d'interventions	
				CS 34	Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction <i>ex situ</i> pour l'iguane des Petites-Antilles	3	Réalisation de l'étude de faisabilité, mise en place du programme	

GESTION	Facteurs d'influence / Pressions	Indicateurs de Pression	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Opérations de gestion			Indicateurs de Réalisation
					Code	Opérations	Priorité	
Présence d'espèces introduites	Présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN	Impacts des espèces introduites sur les populations d'iguanes des PA	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	Les espèces introduites sont identifiées	CS 11	Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes	1	Nombre d'espèces introduites recensées
				Des études et actions de gestion sont menées sur les espèces introduites	CS 12	Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires	3	Nombre d'études
					IP 5	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts	2	Nombre d'interventions
Impacts anthropiques (dérangement ou prélèvement des espèces, défrichage, dégradation des habitats, pollutions...)	Nombre d'infractions à la réglementation	Manque de supports de communication et d'information	OO.2. Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre de contrevenants est faible	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN	1	Nombre d'infractions relevées
				Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1	Supports de communication disponibles
	Impacts de la fréquentation humaine sur les habitats favorables aux populations d'iguanes des PA	OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles	L'accès aux sites sensibles est géré	CI 4	Finaliser la pose de barrières	1	Nombre d'aménagements	
			Les nouvelles réglementation ou mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du du patrimoine naturel	1		Réglementations mises en œuvre
			Les sites altérés sont réhabilités	IP 11	Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés	1	Nombre d'interventions	
	Dégradation ou perte des habitats favorables	OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués	Les déchets et macrodéchets sur la réserve sont évacués	IP 12	Maintenir des habitats favorables pour l'iguane des Petites-Antilles	1	Nombre d'opérations de nettoyage	
				IP 2	Entretien et nettoyer les sites	1		
IP 3				Extraire les macrodéchets	1			

## OPÉRATIONS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DE L'ENJEU

### MS11. Participer au PNA sur l'Iguane des Petites-Antilles

L'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est une espèce menacée d'extinction à l'échelle mondiale et endémique de quelques îles des Petites Antilles. Julien Chalifour, en tant que responsable scientifique, participe régulièrement aux échanges menés dans le cadre du PNA et de l'élaboration du 3ème plan pour cette espèce (2026-2035).

- MS12. Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'Iguane des Petites-Antilles**
- CS33. Favoriser les conditions de ré-introduction de l'Iguane des Petites-Antilles**
- CS34. Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction ex situ pour l'Iguane des Petites-Antilles**

La réserve naturelle a contribué à la définition du futur projet européen Life « Rept'Island ». Porté par l'OFB, ce programme vise à renforcer la conservation de l'herpétofaune des Antilles françaises, notamment les couleuvres (ou couresses), les sphérodactyles et les scinques. Il s'inscrit dans la continuité du Plan National d'Actions en faveur des scinques, couleuvres et geckos de Guadeloupe et Saint-Martin (2026-2031). Dans ce cadre, **la RNNSM participera au projet en facilitant les interventions sur l'îlet de Tintamarre, en collaboration avec l'INE de Saint-Barthélemy**, qui dispose déjà d'une expérience reconnue dans la gestion des populations de chèvres en divagation.

L'objectif principal sera en effet de retirer l'ensemble des chèvres présentes sur l'îlet, dont l'impact négatif sur la végétation contribue à la dégradation des habitats naturels d'espèces endémiques et protégées, telles que le Scinque du Banc d'Anguilla (*Spondylurus powelli*). Cette action vise également à enrayer l'érosion des sols à Tintamarre, responsable de la dégradation des écosystèmes marins côtiers (herbiers et communautés coralliennes), déjà soumis à de fortes pressions.

Cette opération s'intègre dans un projet plus vaste de restauration et de conservation du patrimoine naturel de l'îlet de Tintamarre, dont les modalités de mise en œuvre seront précisées courant 2026. Prévu sur une période de trois ans, **ce programme reposera sur une collaboration étroite entre l'AGRNSM et le propriétaire du foncier situé au centre de l'îlet.**

Les actions de production de connaissances et de gestion bénéficieront d'un soutien financier significatif, notamment grâce à un partenariat avec Island Conservation dans le cadre de l'*Island-Ocean Connection Challenge*. Les interventions envisagées incluent le retrait des espèces exotiques envahissantes, la restauration des habitats naturels ainsi que des populations animales et végétales, et l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre, dont l'éradication des rats.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'initiatives similaires menées avec succès sur les îles d'Anguilla et de Redonda (Antigua-et-Barbuda). À plus long terme, il pourrait également permettre d'envisager le retour de l'Iguane des Petites Antilles sur Tintamarre, objectif identifié comme prioritaire dans l'actuel plan de gestion de la réserve naturelle.



▲ Prélèvement sur un iguane avec avec l'équipe d'Anguilla National Trust (ANT).



▲ Mission iguane avec l'ANT.

## OPÉRATIONS DE GESTION

- CS11. Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes**
- CS12. Evaluer et suivre les impacts éventuels lié aux espèces introduites considérées comme prioritaires**
- IP5. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 5 relatifs aux oiseaux marins.

- CI4. Finaliser la pose de barrières**
- CI5. Aménager des espaces de stationnement**
- CI2. Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public**
- CI6. Installer de nouveaux sentiers pédestres**
- IP11. Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés**
- IP12. Maintenir des habitats favorables pour l'Iguane des Petites-Antilles**

Des actions répondant à ces opérations sont actuellement menées dans le cadre du projet *Biodiversity Nursery*, décrit dans l'enjeu 6 relatif aux étangs.

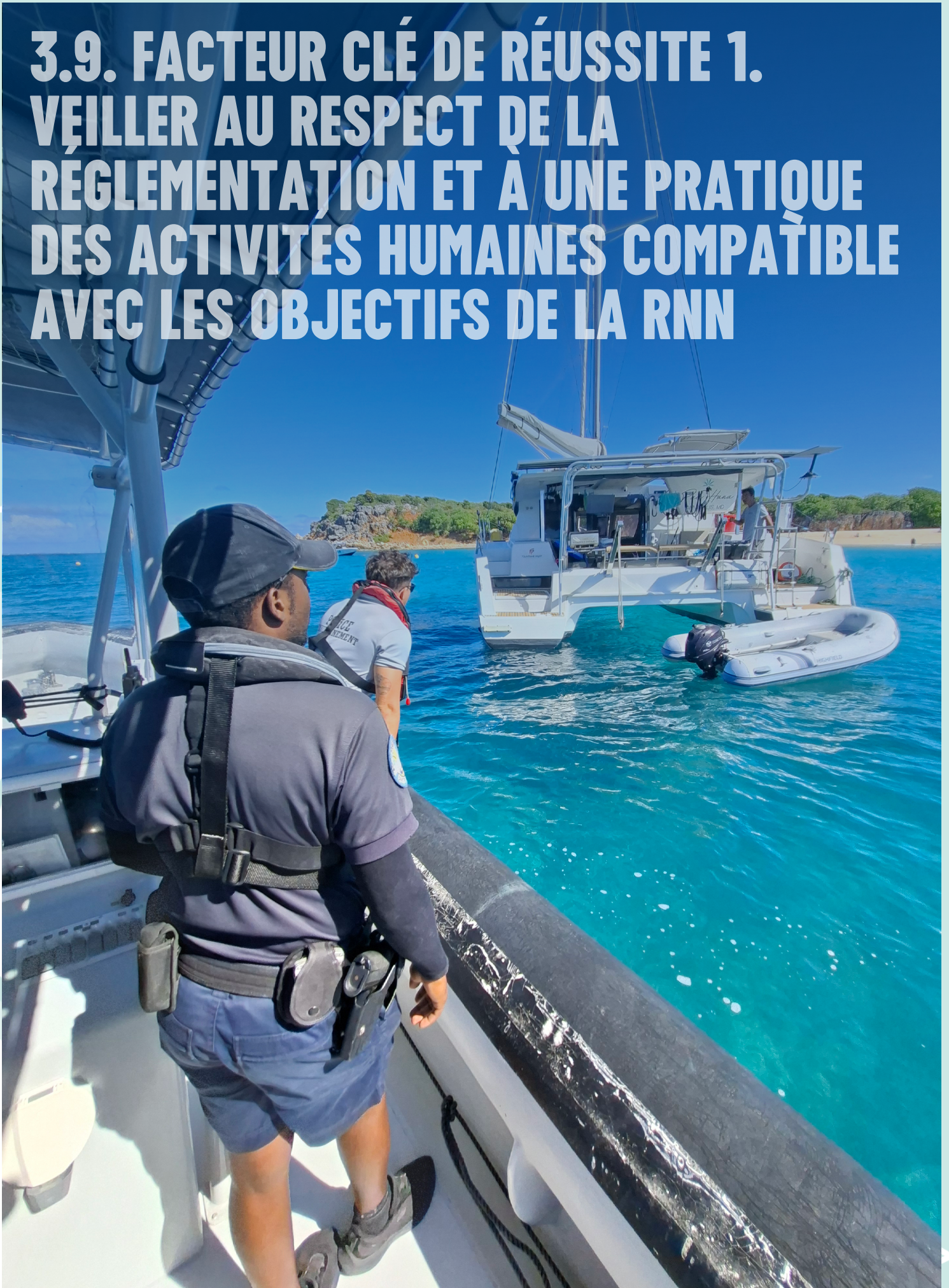
- IP2. Entretenir et nettoyer les sites**
- IP3. Extraire les macrodéchets**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux biocénoses marines.







**Les opérations de gestion ci-dessous sont aussi des facteurs clés de réussite, les actions menées sont donc synthétisées dans les chapitres FCR correspondants :**

- SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN<sup>FCR</sup>**
- CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN<sup>FCR</sup>**
- CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN<sup>FCR</sup>**
- MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel<sup>FCR</sup>**

# 3.9. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 1. VEILLER AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET À UNE PRATIQUE DES ACTIVITÉS HUMAINES COMPATIBLE AVEC LES OBJECTIFS DE LA RNN



**FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**

FCR/ OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion			
				Code	Opérations	Priorité	
FCR 1 / OLT Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN	La réglementation de la réserve est respectée et le nombre d'infractions est faible		Surveillance: nombre annuel de patrouilles, nombre de gardes affectés à la surveillance, patrouilles non conformes (%)	SP 1	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN 	1
				Nombre d'agents assermentés et commissionnés	SP 2	Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement	1
	FCR 1.2 Renforcer la collaboration avec les institutions en charge de la Police et de la Justice sur le territoire	L'équipe de la réserve assure des missions de police de l'Environnement en synergie avec les instances de police et de justice		Nombre d'opérations conjointes, convention avec la COM	SP 3	Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin	1
				Suivi des procédures (CRPV, instruction des procédures)	SP 4	Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice	1
				Nombre de missions inter-services, participation au plan de contrôle des Police de l'Environnement	SP 5	Participer aux opérations inter-services de la Police de l'Environnement contre les principales infractions sur le territoire de St-Martin	1
	FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN	Le grand public, les usagers et les sociétés commerciales connaissent la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve		Outils de communication disponibles	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1
				Nombre de sociétés partenaires /type d'activités	SP 6	Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs	2
				Nombre de réunions d'information, Nombre de sociétés partenaires présentes	PA 1	Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RNN	1
	FCR 1.4 Evaluer la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité	Une bonne connaissance de la fréquentation et des usages sur le périmètre de la RNN		Suivi de la fréquentation /type d'activité /secteur	CS 10	Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité 	1
	FCR 1.5 Mettre en place des réglementations pour minimiser l'impact des activités humaines sur les sites ou espèces sensibles	Les mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles		Mesures de gestion mises en œuvre	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1

**SP1. Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNN**

**SP2. Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement**

Le suivi des actions de police, développé en interne, permet d'optimiser le travail de synthèse et de disposer d'une vision globale de l'effort déployé sur cette thématique.

**En 2025, 218 patrouilles de surveillance ont été menées, permettant la réalisation de 657 contrôles, dont 10 hors réserve (435 patrouilles et 1 588 contrôles en 2024).** L'équipe a effectué 157 contrôles non conformes, soit 24 % (stable par rapport à l'année précédente). **Au total, environ 450 heures, soit 64 jours, ont été consacrées à ces actions (1 800 heures et 257 jours en 2024).**

Les patrouilles ont été effectuées tout au long de l'année, avec une activité plus soutenue au cours du second semestre, contrairement à l'année précédente où l'activité avait été plus intense entre décembre et mai. Toutefois, les contrôles restent toujours plus nombreux sur cette période qui correspond à la saison touristique. **Le nombre de contrôles non conformes était particulièrement élevé en janvier puis en décembre.**

**Au total, les agents commissionnés-assermentés ont dressé 11 procès-verbaux en 2025 (17 en 2024 et 5 en 2023)** et une suspension définitive d'exercer en réserve visant une société commerciale (trois suspensions temporaires en 2024).

La réduction du temps alloué à cette action et du nombre de procédures s'explique par le contexte structurel de l'association, qui n'a pas permis une pleine mobilisation des agents (absence de direction et de conservateur, audit en cours).

L'été 2025 a également été marqué par la fin de l'extension de compétences des agents assermentés à l'ensemble du territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Cette mesure, appliquée à l'échelle nationale et concernant l'ensemble des agents des réserves naturelles, faisait suite à une information du ministère en charge de l'environnement, relayée par RNF.

**SP3. Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin**

**SP4. Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice**

**SP5. Participer aux opérations inter-services de la Police de l'Environnement contre les principales infractions sur le territoire de Saint-Martin**

Les missions inter-services ont été poursuivies en 2025, avec le développement de nouvelles collaborations, notamment avec les douanes et l'Unité Littoral des Affaires Maritimes (ULAM). L'équipe accueille aussi chaque année le service de police de l'OFB, venu à deux reprises en 2025. Des missions conjointes sont aussi régulièrement organisées à terre et en mer, au sein et en dehors des limites de la réserve (détention illégale d'espèces animales, activités commerciales, pêche, etc.).

**Au total, sur les 218 patrouilles réalisées, 25 missions conjointes ont été menées (stable par rapport à 2024)** avec la gendarmerie maritime (brigade nautique) et l'OFB, mais également le parquet, la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES) et la DEAL. Trois missions ont en outre été conduites avec les douanes et l'ULAM, permettant d'élargir le champ des contrôles (sécurité, identité et fret).

**De plus, le personnel assure une présence au sein des instances qui traitent des questions de police de l'environnement.** Les agents commissionnés-assermentés ont ainsi participé à la réunion MISEN/COLDEN organisée le 2 avril 2025, mais également à des réunions préparatoires les 4 mars et 3 décembre.

**CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN**

Cette opération est décrite dans le facteur clé de réussite 2 relatif à la communication.

**SP6. Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs**

**PA1. Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RNN**

Pour exercer une activité en réserve naturelle, les sociétés doivent effectuer une demande en amont de la saison touristique et transmettre plusieurs pièces administratives : <https://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/telechargements/activites-commerciales-business>.

▼ Patrouille conjointe avec l'Unité Littorale des Affaires Maritimes.



Nombre de patrouilles et de contrôles effectués au sein de la RNN en 2025.

	Total	Mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Nb patrouilles</b>	218	12	9	18	9	22	17	16	22	23	32	17	21
<b>Nb contrôles</b>	657	85	27	33	48	49	26	31	28	29	32	43	226
<b>% non-conformes</b>	24%	15%	37%	61%	27%	29%	46%	19%	43%	17%	16%	19%	19%

L'ouverture des candidatures est organisée en septembre, puis une seconde session est ouverte en janvier. Les documents doivent être adressés à la réserve naturelle, qui les transmet à la Direction de la Mer (DM) et/ou à la DRAJES pour une première instruction, portant sur la vérification des aspects réglementaires et de la conformité des pièces.

En cas d'avis favorable de la DM/DRAJES, la réserve naturelle pourra instruire à son tour la demande. En revanche, en cas d'avis défavorable, la demande est rejetée. Aucune demande ne peut être traitée en dehors de ces deux périodes de candidature, et les autorisations sont délivrées pour l'année en cours uniquement. Ces procédures sont régulièrement communiquées aux dirigeants des sociétés commerciales. Une communication spécifique est également assurée de manière continue via les réseaux sociaux, la presse, ainsi que lors de réunions avec les opérateurs.

**En 2025, une réunion a été organisée le 25 juin, réunissant 26 participants représentant 24 sociétés, ainsi qu'une seconde réunion le 26 juin à destination des opérateurs hollandais, rassemblant sept participants représentant cinq sociétés.** Ces rencontres permettent de rappeler les missions de la réserve et le cadre réglementaire, de diffuser les bonnes pratiques à respecter et d'échanger sur les problématiques et infractions récurrentes afin d'identifier des solutions adaptées.

## CS10. Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité

**En 2025, 90 sociétés commerciales ont été autorisées à exercer une activité au sein de la réserve naturelle, représentant 52 913 passagers déclarés (contre 69 sociétés et 49 706 passagers en 2024).** Parmi elles, 55 sont des sociétés françaises et 35 des sociétés étrangères, dont 30 sociétés hollandaises.

La fréquentation de la réserve est estimée à partir des déclarations mensuelles transmises par les opérateurs, nécessaires au calcul des redevances. Ces données sont ensuite croisées avec les observations réalisées sur le terrain par les agents de contrôle, à terre comme en mer, afin d'en vérifier la cohérence et la concordance.

**Toutefois, l'augmentation du nombre de sociétés autorisées soulève des interrogations quant à la capacité d'accueil de la réserve naturelle, ainsi qu'au nombre soutenable d'opérateurs et de navires, afin de garantir le maintien du bon état écologique des écosystèmes et d'assurer un réel « effet réserve ».** Ces enjeux appellent à engager des réflexions dans les années à venir.

## MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel

Les échanges menés et décrits dans les opérations MS9 et MS10 de l'enjeu 7 relatif à la conservation de la végétation xérophile contribuent à cette opération.

**Autorisation annuelle d'activité commerciale**  
Ouverture du 2nd dépôt des dossiers

**Annual Commercial Activity Permit**  
Opening of the 2nd application period

Réserve Naturelle SAINT-MARTIN Réserve Naturelle SAINT-BARTHELEMY

Les dossiers doivent être **complets** pour être traités.

Calendrier de dépôt à respecter impérativement :

- Session 1** Du 22 septembre au 24 octobre 2025
- Session 2** Du 12 janvier au 13 février 2026

Only **complete** applications will be processed.  
Submission deadline :

- 1st Session** From September 22 to October 24, 2025
- 2nd Session** From January 12 to February 13, 2026

Réserve Naturelle SAINT-MARTIN

Tout non-respect des engagements peut conduire à une **suspension** ou à un **retrait définitif** de l'autorisation, des **poursuites pénales**, ainsi qu'un **refus de toute nouvelle demande d'autorisation**.

L'exercice d'une activité commerciale sans autorisation expose à des poursuites **pénales**, pouvant impliquer la saisie du matériel.

Any failure to comply with the rules and regulations may result in the **suspension** or **permanent revocation** of the authorization, **legal proceedings** and the **refusal of any future authorization requests**.

Engaging in commercial activity without authorization may result in **legal proceedings**, which may include the **seizure of equipment**.

Réserve Naturelle SAINT-MARTIN

La procédure est **obligatoire** pour exercer une activité commerciale au sein des **réserves naturelles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy**.

The authorization is **mandatory** to carry out a commercial activity within the **Nature Reserves of Saint-Martin and Saint-Barthélemy**.

**Où trouver le formulaire ?**  
Where to find the form ?

**Dans nos bureaux / in our office**

11 et 13 rue Barbuda, Hope Estate  
97150, Saint-Martin

**ou sur demande à / on request at**

autorisationreserves@agencedelenvironnement.fr

Réserve Naturelle SAINT-MARTIN

Les services de l'Etat compétent et les gestionnaires concernés sont impliqués dans le processus de validation initial et le renouvellement des autorisations.

**L'autorisation sera valable un an, à partir de la date de la décision.**

The competent state authorities and the reserves' managers are involved in the initial validation process and the renewal of the authorizations.

**The authorization shall be valid for one year as of the date of the decision.**

Réserve Naturelle SAINT-MARTIN

**Autorisation annuelle d'activité commerciale**  
Ouverture du dépôt des dossiers

**Annual Commercial Activity Permit**  
Opening of the first application period



Réserve Naturelle SAINT-MARTIN

◀ Guide à destination des sociétés commerciales.

## 3.10. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 2. ASSURER LES MISSIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



## FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

FCR/OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion			
				Code	Opérations	Priorité	
FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel	L'équipe de gestion dispose d'outils de communication permettant d'informer et de sensibiliser sur la réglementation et les enjeux de la réserve		Nombre de supports de communication	CC 1	Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN	1
					CC 2	Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN	1
				Fréquentation du site internet et de la page facebook	CC 3	Actualiser le site internet de la RNN et les articles sur les réseaux sociaux	1
				Nombre de publications, Nombre d'abonnés	CC 4	Rédiger, éditer et diffuser le Journal de la Réserve	1
				Nombre de supports de communication	CC 5	Adapter la documentation institutionnelle au contexte de St-Martin	1
				Nombre de reportages	CC 6	Réaliser des films documentaires sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel	3
				Diffusion du résumé	CC 7	Editer et diffuser un résumé du PDG	1
				Nombre d'articles et d'émission	CC 8	Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias	1
				Nombre de rapports, Participation aux colloques	CC 9	Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN	1
	FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ	Un aménagement optimal des sites et des espaces de découverte du patrimoine naturel		Nombre d'aménagements	CI 7	Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées	1
					CI 3	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	1
				Convention avec la société partenaire exploitant le site, fréquentation du site	MS 2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2
				Nombre d'études de faisabilité	MS 3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2
					CI 6	Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2
					CI 8	Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN	1
Nombre d'études de faisabilité	MS 13	Réfléchir aux possibilités d'intervention de la RNN comme prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI	2				
FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics	Le grand public et les scolaires sont sensibilisés sur les enjeux de conservation de la réserve		Nombre d'interventions pédagogiques, nombre de classes ou d'élèves sensibilisés	PA 5	Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire	1	
			Nombre de sorties, conférences ou expositions	PA 6	Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel	1	
			Nombre de supports de communication, conférences ou expositions	CC 10	Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI	2	
			Nombre d'écovolontaires	PA 7	Poursuivre et développer un programme de sciences participatives	1	
			Nombre de manifestations	PA 8	Participer aux manifestations locales	1	

Tout au long de l'année, les agents de l'AGRNSM communiquent sur les enjeux, leurs missions et la réglementation de la réserve et, plus largement, sur les écosystèmes de Saint-Martin. Des supports de communication sont ainsi conçus afin d'accompagner les actions de sensibilisation et d'assurer une information continue auprès du public.

## OPÉRATIONS DE GESTION

### CC1. Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN CC2. Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN

Les outils de sensibilisation existants, notamment la plaquette recto-verso immergeable conçue dans le cadre du programme européen Life BIODIV'OM, ont continué à être diffusés au cours de l'année. Ils visent à sensibiliser le public et les usagers à la préservation de la faune emblématique de la réserve naturelle, ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter.

### CC3. Actualiser le site internet de la RNN et les articles sur les réseaux sociaux

La RNNSM dispose d'un site Internet, d'une page Facebook et d'une page Instagram, régulièrement actualisés.



En décembre 2025, **la page Facebook comptait environ 5 600 abonnés**. Avec une moyenne d'environ cinq publications mensuelles, **elle a généré 8 800 visites** (nombre de consultations de la page) **et plus de 201 000 vues** (nombre d'affichages des contenus), traduisant un niveau d'engagement significatif autour des contenus diffusés. Par ailleurs, **une page Instagram a été créée en juillet 2025**, contribuant à renforcer la visibilité des actions de la réserve et de l'association auprès du grand public. A la fin de l'année, elle comptabilisait **une centaine d'abonnés, 433 visites et plus de 12 000 vues**.

L'association gestionnaire a bénéficié, en 2024, d'une subvention du Fonds d'Intervention Maritime (FIM), attribuée par l'État, visant à soutenir le développement durable des activités maritimes. Ce financement, assorti d'un avenant de prolongation en 2025, porte sur la conception d'un outil numérique visant à améliorer la communication entre le gestionnaire et les usagers de la réserve naturelle.

Ce projet s'inscrit en complémentarité avec une action du programme ReCorEA dédiée à l'organisation des infrastructures marines et à la gestion des mouillages au sein de la réserve. À l'issue de la diffusion d'un cahier des charges auprès de plusieurs prestataires, l'entreprise Coda Consulting, basée en Guadeloupe, a été retenue pour assurer le développement de cet outil, dont la livraison est prévue fin 2026.

### CC4. Rédiger, éditer et diffuser le Journal de la Réserve

Le Journal de la Réserve n°44, consacré aux actions menées au cours du second semestre 2023, constitue le dernier numéro publié (<https://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/journaux-news>).

Depuis 2024, la rédaction de ce support n'est plus assurée, dans l'attente de la définition d'une nouvelle stratégie de communication.

### CC5. Adapter la documentation institutionnelle au contexte Saint-Martin

Les documents de communication sont dans la mesure du possible traduits en anglais et adaptés aux différents publics ciblés.

### CC7. Editer et diffuser un résumé du PDG

Le plan de gestion actuel ne dispose pas, à ce jour, de document de synthèse ou de résumé.

### CC6. Réaliser des films documentaires sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel CC8. Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias

L'équipe de la réserve communique largement à travers les médias afin de promouvoir ses actions et les bonnes pratiques à adopter. En 2025, plusieurs communiqués de presse, articles et reportages ont ainsi été réalisés.

#### Articles (journaux et magazines)

##### Guide Turquoise

Plusieurs pages sont dédiées chaque année à la réserve naturelle dans le **guide Turquoise**.

##### Journal Faxinfo

- ▶ **A la découverte des tortues marines engagez-vous pour leur protection ;**
- ▶ **S'engager pour les tortues marines de Saint-Martin ;**
- ▶ **Feux sauvages, une menace directe pour les tortues marines ;**
- ▶ **L'école Emile Choisy remporte le premier concours de la biodiversité ;**
- ▶ **Signature d'une convention entre la Nature Foundation et l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin.**

##### Le Pélican

- ▶ **Agenda du week end SxM festival ;**
- ▶ **Une soirée pour s'informer sur les tortues avec la réserve naturelle ;**
- ▶ **Le bivouac est autorisé mais encadré dans la réserve naturelle ;**
- ▶ **Fête de la nature, trois événements gratuits avec la réserve naturelle ;**
- ▶ **La nature est à la fête avec la réserve.**

##### Le 97150

- ▶ **Pontes de tortues, besoins de volontaires ;**
- ▶ **Tortues, marines, saison des pontes ouverte ;**
- ▶ **Tortues marines, la réserve cherche des bénévoles ;**
- ▶ **Tortues marines, participez au comptage ou au concours ;**
- ▶ **Barbecue ou feu en plein air, attention à la réglementation et aux tortues ;**
- ▶ **Les tortues sont là, on les protège ;**
- ▶ **Bye bye les tortues, bonjour les cactus ;**
- ▶ **Fête de la nature immersive et éducative ;**
- ▶ **Résolution n°1, préserver la nature.**

##### Soualiga Post

- ▶ **Pontes des tortues marines, la réserve naturelle cherche des bénévoles ;**
- ▶ **La réserve naturelle rappelle la réglementation concernant les feux sauvages ;**
- ▶ **La réserve naturelle rappelle les bons gestes à avoir en cas de présence de tortues marines sur terre.**

##### Saint-Martin the friendly island

- ▶ **Pontes des tortues marines, la réserve naturelle dresse le bilan d'une bonne saison.**

#### Reportages vidéo

- ▶ **IOTV, le journal de 19h du vendredi 11 avril 2025 ;**
- ▶ **Le littoral de Saint-Martin.**

L'AGRNSM a collaboré pour la réalisation de ce court-métrage, produit par le Conservatoire du Littoral et la société Tilaya Drones, qui met en lumière le littoral de Saint-Martin et ses sites emblématiques, dont certains bénéficient d'un classement en réserve naturelle nationale.



### CC9. Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN

Plusieurs rapports techniques ont été produits au cours du projet ReCoREA ainsi qu'à l'issue des suivis dédiés aux tortues marines. Plus largement, chaque projet mis en œuvre dans le cadre de conventions ou de partenariats fait l'objet d'un rapport technique.

Les rapports rédigés en 2025 sont mentionnés dans le présent rapport d'activités. Ils sont téléchargeables sur le site Internet de la réserve ou accessibles sur demande auprès du gestionnaire.

Les données scientifiques produites par l'AGRNSM contribuent aussi à diverses publications éditées ou en cours de production, dont le bilan de l'état de santé des récifs coralliens de l'Ifrecor et du GCRMN.

### CI3. Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune

### CI6. Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres

### CI7. Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées

### CI8. Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN

En 2025, ces opérations ont été essentiellement traitées dans la mise en œuvre du projet *Biodiversity Nursery* décrit dans l'enjeu 6 relatif aux étangs.

### MS2. Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin

### MS3. Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2025. Il n'y a actuellement pas de sentier sous-marin au sein de la réserve naturelle.

### PA5. Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

L'équipe pédagogique a effectué **268 interventions en milieu scolaire en 2025 (184 en 2024)**. Ces actions ont concerné **115 classes réparties dans 18 établissements scolaires, majoritairement publics (88 classes dans 15 établissements en 2024)**. Trois nouveaux établissements scolaires se sont engagés dans le dispositif des aires éducatives (Elie Gibbs, Mont des Accords et Marie Amélie Leydet), en complément des deux écoles primaires (Clair Saint-Maximin et Happy School) et du collège Soualiga déjà impliqués depuis plusieurs années.

Au total, **4 811 enfants (3 472 en 2024)** ont été sensibilisés à différentes thématiques liées à la préservation des écosystèmes. Les animations ont permis de transmettre des connaissances de manière ludique et adaptées à chaque niveau. Cette mission s'inscrit pleinement dans l'engagement de l'AGRNSM en faveur de la préservation du patrimoine naturel local.

Dans le cadre du projet ReCoREA, l'équipe a également accompagné des élèves du collège du Mont des Accords et de l'école Clair Saint-Maximin lors de **deux animations en kayak et en paddle dans la mangrove de la baie de l'Embouchure**.



▲ Animation à la pépinière.

Cette année encore, les établissements scolaires ont été accompagnés dans l'utilisation du « jeu de la biodiversité ». **Le 19 juin 2025 s'est tenue la première édition du « concours de la biodiversité », réunissant six établissements scolaires.** Organisé dans la salle multi-activités de Quartier d'Orléans, cet événement a rassemblé 130 élèves, qui se sont affrontés tout au long de la matinée autour d'un questionnaire portant sur la faune et la flore de Saint-Martin. À l'issue de cette édition, un trophée a été décerné à l'école Émile Choisy, lauréate du concours. **L'équipe tient à saluer l'implication et la qualité de participation de l'ensemble des élèves, qui ont fait preuve d'un engagement remarquable !**

Les programmes pédagogiques proposés gratuitement par la réserve naturelle rencontrent un réel succès, mais les moyens limités (humains et financiers) alloués à ce volet ne permettent pas de répondre à l'ensemble des sollicitations.



▲ Concours de la biodiversité.

▼ Plantation de palétuviers par les élèves du collège Mont des Accords



## PA6. Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel

L'équipe pédagogique est intervenue cette année auprès de huit associations, d'un centre de formation et de sept autres structures (Rectorat, EDF, CMA CGM, Wind Adventures, RSMA, etc.), soit plus de 200 personnes sensibilisées. Les participants ont ainsi découvert les missions de l'association et les enjeux environnementaux locaux. Ces échanges ont également contribué à renforcer les liens avec les acteurs du territoire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mobilisation collective en faveur de l'environnement.

Une partie de ces interventions est effectuée dans le cadre de prestations.

## PA7. Poursuivre et développer un programme de sciences participatives

Le suivi des traces de ponte de tortues marines mobilise un important réseau d'écovolontaires qui, après une formation par les agents de la réserve, contribuent de manière autonome à la collecte de données. Ce programme de sciences participatives est animé chaque année et fait l'objet d'une promotion active sur les réseaux sociaux, notamment via la page Facebook de la réserve.

### ▼ Fête de la baleine.



## PA8. Participer aux manifestations locales

L'AGRNSM a été représentée lors de plusieurs événements locaux :

- ▶ **La Fête de la Baleine le 23 février 2025** réunissant près de 250 personnes autour de stands et conférences ;
- ▶ **La Fête de la Nature** à travers des sorties de découverte du patrimoine naturel et conférences réunissant une trentaine de participants ;
- ▶ **La Fête de la Science** à travers des expositions et animations au collège Soualiga et à l'école primaire Clair Saint-Maximin avec plus de 200 personnes ;
- ▶ **Le Festival des langues, des arts et de la culture** permettant de sensibiliser 125 personnes.



▲ Affiche pour la Fête de la baleine.



▲ Animation sur la préservation des zones humides.

▼ Plantation avec l'AME.



# 3.11. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 3. OPTIMISER LES MOYENS DE GESTION DE LA RNN



### FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN

FCR / OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion		
				Code	Opérations	Priorité
FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion	<b>FCR 3.1 Créer la Maison de la Réserve</b>	Disposer de locaux pour le personnel de la RNN, l'accueil du public et l'organisation d'évènements	Création de la Maison de la Réserve	MS 14	Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI	1
	<b>FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN</b>	Le personnel est formé	Nombre de formations, budget alloué	MS 15	Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	1
				MS 16	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1
		La gestion administrative et financière de la RNN est organisée et planifiée	Budget alloué Nombre d'ETP Publication du rapport d'activité et des comptes annuels	MS 17	Assurer le secrétariat	1
				MS 18	Assurer la gestion des ressources humaines	1
				MS 19	Assurer la comptabilité et la gestion administrative	1
	Les financements complémentaires permettent de mener des actions de gestion et de conservation	Nombre de sources de financements	MS 20	Rechercher de nouveaux moyens de financements	1	
	<b>FCR 3.3 Renforcer les moyens humains</b>	Les stagiaires, bénévoles, agents en cdd et cdi participent aux missions sur la RNN	Nombre de stagiaires, bénévoles et recrutements (cdd, cdi)	MS 21	Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés	2
	<b>FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites</b>	Le matériel de la réserve est entretenu et opérationnel	Budget alloué	MS 22	Entretien et renouveler le matériel et les locaux	1
				CI 9	Entretien et renouveler les aménagements	1
				CI 10	Entretien des balises et les mouillages	1
				CI 11	Entretien des sentiers de randonnées	1
				CI 12	Entretien le(s) sentier(s) sous-marin(s)	1
	MS 23	Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN	2			
	<b>FCR 3.5 Animer les instances de gouvernance de la réserve et assurer le rapportage des actions sur la RNN</b>	Les instances de la réserve sont consultées et informées des activités de la RNN	Nombre de Comité Consultatif, Publication des rapports et compte rendus	MS 24	Organiser et animer le Comité Consultatif	1
				MS 25	Rédiger et diffuser les Rapports d'activités, rapports d'études et comptes-rendus	1
	<b>FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif</b>	Disposer d'un plan de gestion détaillant les opérations et de tableaux de bord permettant d'assurer un suivi de la gestion de la RNN	Diffusion du résumé Nombre d'actualisation, Nombre d'espèces recensées sur la réserve Actualisation du tableau de bord, Nombre d'indicateurs définis dans les tableaux de bord Réalisation des actions / prévisionnel, Renseignement des indicateurs Rédaction et publication du 4ème plan de gestion	CC 7	Editer et diffuser un résumé du PDG	1
MS 26				Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"	1	
MS 27				Développer et actualiser le Tableau de bord de la RNN et définir les indicateurs	1	
MS 28				Evaluer le 2ème PDG	1	
MS 29	Rédiger le 3ème Plan de gestion 2028-2037	1				
<b>FCR 3.7 Mettre en place des réglementations pour minimiser l'impact des activités humaines sur les sites ou espèces sensibles</b>	Les mesures de gestion contribuent à la conservation des sites et des espèces sensibles	Mesures de gestion mises en œuvre	MS 4	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel	1	

## MISSION D'ÉVALUATION DE L'IGEDD

L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a fait l'objet, en 2025, d'une mission d'évaluation conduite par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), à la demande de la ministre chargée de l'écologie. Cette mission s'inscrivait dans un contexte de fortes attentes quant au fonctionnement de la réserve naturelle, de sa gouvernance et de son ancrage afin d'évaluer sa capacité à poursuivre efficacement ses missions de préservation du patrimoine naturel sur le territoire de Saint-Martin. Sur ces bases, la mission avait pour objectif d'établir des propositions d'actions adaptées en matière de ressources humaines, d'organisation financière et comptable ainsi que sur la gestion spécifique de l'îlet Pinel.

Cette évaluation est intervenue à la suite d'un audit financier et comptable réalisé en 2023 par la DRFIP, à la demande de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) et sous l'autorité du préfet délégué de Saint-Martin. Ce rapport faisait état de plusieurs dysfonctionnements d'ordre administratif et financier.

La mission de l'IGEDD, conduite par les inspecteurs généraux, Frédéric Mortier et Olivier Robinet, s'est appuyée sur de nombreux entretiens réalisés auprès de l'ensemble des acteurs concernés : agents de la réserve, membres de la gouvernance associative, services de l'État, Collectivité de Saint-Martin, Conservatoire du Littoral, Office français de la biodiversité, partenaires techniques et socio-professionnels.

Par ailleurs, pour assurer le bon déroulement de cette évaluation, l'équipe de l'AGRNSM s'est fortement mobilisée en consacrant un investissement important aux travaux de préparation, de coordination et d'échanges nécessaires à la présentation du fonctionnement de la structure, des actions menées sur le territoire, des projets en cours ainsi que des enjeux techniques liés à la gestion de la réserve.

Le rapport de l'IGEDD souligne le rôle stratégique de la RNNSM dans la préservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales présentes sur le territoire. Il rappelle également l'importance de la réserve dans l'attractivité touristique de l'île et dans le maintien des équilibres écologiques face aux pressions croissantes liées au changement climatique, à l'urbanisation et à la fréquentation touristique.

L'IGEDD met également en avant les compétences techniques et l'implication de l'équipe sur le terrain, ainsi que les efforts déployés en 2024 et le redressement entrepris pour répondre au précédent audit, tout en identifiant plusieurs fragilités structurelles nécessitant un accompagnement renforcé.

Les inspecteurs formulent plusieurs recommandations destinées à accompagner la restructuration et la consolidation durable de la gestion de la réserve. Ils préconisent notamment le renforcement des procédures comptables et financières, la relance des instances de gouvernance scientifique et consultative, l'élaboration d'un plan de gestion plus opérationnel, le développement d'une stratégie territoriale plus lisible et partagée avec l'ensemble des différents partenaires institutionnels et locaux, ainsi que la mise en place de nouveaux partenariats régionaux et internationaux. Ils proposent également de nouvelles modalités de gouvernance associant l'État, la Collectivité de Saint-Martin, le Conservatoire du Littoral, l'AGRNSM et les différents acteurs concernés autour d'une gestion partagée et d'un financement sécurisé.

Cette mission constitue une étape importante dans la réflexion engagée sur l'avenir de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin. Elle confirme le rôle essentiel joué par cet espace protégé dans la préservation du patrimoine naturel de l'île et met en évidence les enjeux d'adaptation, de structuration et de coopération nécessaires à la poursuite des actions de conservation, de sensibilisation et de gestion durable du territoire.

Lien vers le rapport : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-du-fonctionnement-de-la-reserve-a4321.html>

## OPÉRATIONS DE GESTION

**MS17. Assurer le secrétariat**

**MS18. Assurer la gestion des ressources humaines**

**MS19. Assurer la comptabilité et la gestion administrative**

**MS20. Rechercher de nouveaux moyens de financements**

L'AGRNSM, en tant que gestionnaire, assure le suivi administratif et financier de la réserve naturelle (demande de dotation, lien avec le cabinet comptable, établissement des bulletins de paie et versement des salaires, organisation des formations, gestion globale des ressources humaines, élaboration des bilans et des budgets, recherche de financements, etc.).

A la suite des recommandations de l'audit financier en 2022 par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Direction Régionale des Finances Publiques de Guadeloupe et des Iles du Nord (DRFIP), des procédures et outils ont été développés et sont toujours en application.

En 2025, afin de faciliter le suivi financier de la structure et la saisie comptable, **le logiciel de comptabilité professionnelle MEG (<https://www.mon-expert-en-gestion.com/>) a été déployé, et le personnel administratif a été formé à son utilisation.**

Concernant les financements, les responsables de pôles, les chargés de projets et le personnel administratif **assurent une veille active sur les appels à projets et y répondent lorsque cela est possible.**

Chaque année, l'AGRNSM propose aussi des prestations de service à divers acteurs publics et privés dans le cadre d'actions scientifiques, logistiques ou pédagogiques.

**En 2025, 12 prestations ont été contractualisées (CMA CGM, Crédit Mutuel, RSMA, Office de l'Eau, CdL, Impact mer, etc.).**

**MS21. Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés**

**MS15. Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN**

**MS16. Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel**

### Equipe salariée et stagiaires

Les moyens humains de la réserve sont déjà précisés en début de rapport, incluant les fonctions exercées et la nature des contrats pour chaque salarié. En 2025, le conseil d'administration a procédé au recrutement d'une conservatrice, dont la prise de poste sera effective en 2026. Le poste de direction reste toutefois vacant.

### Formations

Le plan de développement des compétences (PDC) a permis d'identifier plusieurs besoins en formations et de les programmer en 2025.



▲ Formation de conseiller à la prévention hyperbare à l'Ecole Nationale des Scaphandriers.

Nom de la formation	Participants
<b>Formations inscrites au PDC</b>	
Formation enseignement maritime médical niveau 2	Théo Tondu
Certificat Général d'Opérateur Radio	Théo Tondu
Perfectionnement au logiciel Excel (fin de formation 2024-2025)	Equipe
Gestion des situations conflictuelles (en hexagone par l'organisme de formation Groupe 9 Academy)	Ashley Daniel
Conseiller à la prévention hyperbare à l'Ecole Nationale des Scaphandriers (ENS)	Clément Bonnardel

▲ **Formations réalisées en 2025.**

### Adhérents et bénévoles

La mobilisation des adhérents et des bénévoles concerne essentiellement les tortues marines. La formation des écovolontaires est opérée lors de réunions spécifiques et complétée par des sorties pour le comptage de traces sur Tintamarre, en collaboration avec l'équipe de la réserve. Des échanges via WhatsApp et par courriel permettent également d'affiner les rapports de patrouille et l'interprétation des traces par les contributeurs. Des sorties nocturnes d'observation des tortues en ponton sont également encadrées par la RNNSM. Elles permettent une meilleure compréhension du déroulement de la ponte, le perfectionnement des techniques de patrouille, la sensibilisation aux bons gestes et la cohésion de l'équipe de bénévoles.

En 2025, sur les **704 patrouilles effectuées, 414 ont été réalisées par l'équipe d'écovolontaires**. La même année, **trois réunions ont été organisées (en mars, avril et juin)**, réunissant au total 60 participants. Par ailleurs, **92 participants ont pris part à six sorties nocturnes**, organisées les 8, 13, 14, 19, 22 et 29 août 2025, pour l'observation de tortues marines en ponton à Baie Longue.

### MS22. Entretien et renouveler le matériel et les locaux

L'équipe de l'AGRNSM dispose toujours d'un seul pick-up et d'une citadine en location pour assurer l'ensemble de ses missions. Le contexte financier n'a pas permis, à ce stade, d'envisager l'acquisition de nouveaux véhicules ni la mise en place de contrats de *leasing*.

D'autre part, le bateau utilisé pour les opérations de patrouille et de suivi scientifique est aujourd'hui vieillissant, ce qui entraîne des coûts d'entretien élevés et génère des préoccupations en matière de sécurité pour le personnel embarqué.

La désignation et la formation de Clément Bonnardel en tant que conseiller à la prévention hyperbare ont permis de **renforcer le manuel de sécurité hyperbare de l'AGRNSM**. Ce document décrit notamment les règles, procédures et protocoles à respecter pour prévenir les risques liés aux interventions en milieu hyperbare, ainsi que les modalités de gestion des accidents et les responsabilités des intervenants.

### C19. Entretien et renouveler les aménagements

Le bivouac, qui se caractérise par un campement temporaire et sommaire du lever au coucher du soleil, est toléré sur une partie de l'îlet de Tintamarre. En accord avec le Conservatoire du Littoral, deux périodes permettent un accueil plus important sur plusieurs jours : Pâques et Noël. **En 2025, 32 bivouacs ont été recensés (31 en 2024), représentant 298 personnes (contre 331 en 2024, soit en moyenne 10 personnes par bivouac)**, avec une fréquentation plus élevée entre février et mai. Le nombre maximal de nuits passées sur site était de 3 (contre 8 en 2024, pour une moyenne de 2 nuits).

**Les personnes souhaitant bivouaquer doivent obligatoirement adresser une demande au gestionnaire de la RNNSM en remplissant un formulaire disponible sur le site Internet.**

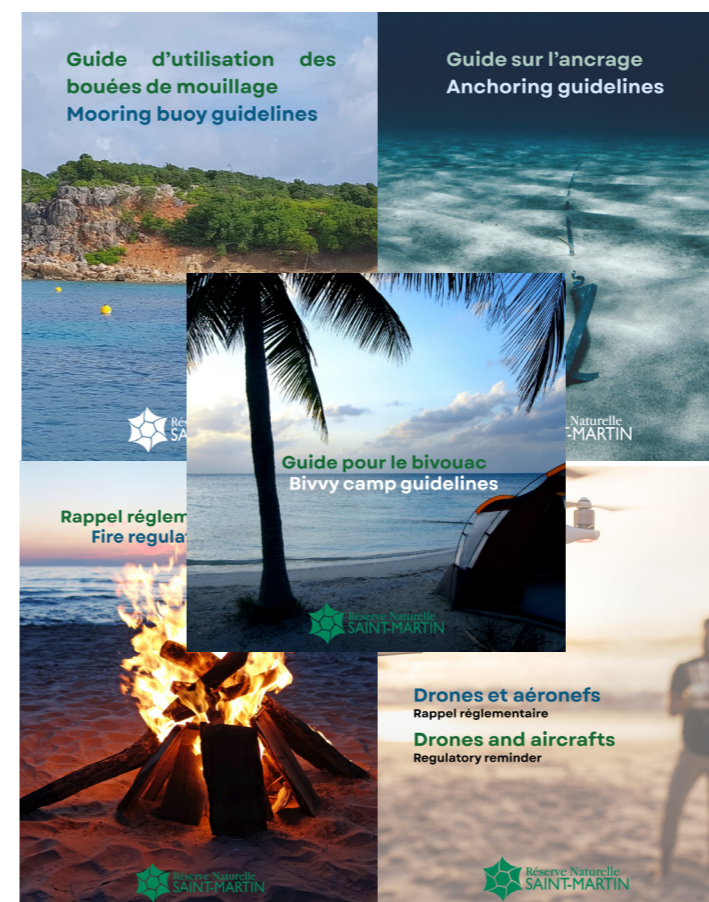
Concernant le mouillage nocturne, il est autorisé tout au long de l'année, principalement sur le site de Tintamarre. **En 2025, 449 navires ont effectué un mouillage nocturne (348 en 2024), dont 353 professionnels et 96 plaisanciers (contre respectivement 275 et 73 l'année précédente)**. La plus forte affluence est observée entre décembre et mai, correspondant à la saison touristique, avec une moyenne de 37 navires par mois (29 en 2024).

**Les équipages, y compris les professionnels, souhaitant effectuer un mouillage nocturne au sein de la réserve doivent obligatoirement adresser une demande au gestionnaire de la RNNSM en remplissant un formulaire disponible sur le site Internet.**

Différents guides ont été produits à destination de l'ensemble des usagers. Ils sont téléchargeables sur les pages Facebook et Instagram de la réserve ou sur son site Internet.

- ▶ Guide d'utilisation des bouées de mouillage
- ▶ Guide sur l'ancrage
- ▶ Guide sur le bivouac
- ▶ Guide sur le drone
- ▶ Guide sur le feu

▼ **Guides de la réserve.**



### C110. Entretien des balises et les mouillages

A ce jour, huit sites disposent de bouées de mouillage qui font l'objet d'interventions régulières (Rocher Créole, Petite Caye, Basse Espagnole, Baie Blanche, Remorqueur, Chico 1 et Chico 2, Pinel). Le suivi a été renforcé en 2024 afin de disposer d'une vision plus précise des installations en place (bouées et corps morts), de leur état et des opérations de maintenance réalisées. Le projet ReCorEA, qui prévoit le renforcement du parc de mouillages à destination des usagers, a aussi permis de structurer ce suivi et d'établir des cartographies précises.

**Cette restructuration a nécessité la régularisation des installations existantes ainsi que le dépôt de demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes.** Plusieurs dossiers ont ainsi été transmis en janvier 2025 (demande d'examen au cas par cas auprès de la DEAL de Guadeloupe et demande d'AOT auprès de la Direction de la Mer de Guadeloupe).

L'instruction de ces dossiers a toutefois conduit à **la réalisation d'une étude d'impact, produite par l'équipe gestionnaire et rendue en octobre 2025**. À la suite de l'avis de l'Autorité environnementale, la Direction de la mer de Guadeloupe a **délivré une AOT en janvier 2026**.



▲ **Bouée du site Remorqueur © C. BONNARDEL.**

Parallèlement, l'entretien des équipements de mouillage existants s'est poursuivi tout au long de l'année, avec un total de **18 plongées réalisées pour l'inspection et la maintenance des lignes.**

Le remplacement progressif des bouées a pu débuter dès juillet 2025, avec la mise en place d'un système plus adapté et plus durable, issu des recommandations des usagers, des partenaires et des observations de terrain de l'équipe gestionnaire. **En mars 2026, près de 90 % du parc de mouillages historique était équipé de ce nouveau système (31 bouées sur 35), conformément aux conclusions de l'étude d'impact précitée.**



▲ Inspection d'une bouée par un agent de la réserve naturelle © C. BONNARDEL

### CI11. Entretien des sentiers de randonnées CI12. Entretien le(s) sentier(s) sous-marin(s)

Ces opérations n'ont pas été mises en œuvre en 2025. Il n'y a actuellement pas de sentier sous-marin au sein de la réserve naturelle.

### MS23. Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN

Suite à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) en 2023 et à sa mise à jour régulière, le personnel dispose de postes de travail adaptés ainsi que d'équipements bureautiques appropriés.

### MS24. Organiser et animer le Comité Consultatif

#### Le Comité Consultatif de Gestion (CCG) de la réserve naturelle s'est tenu le 24 octobre 2025.

La présentation ainsi que le compte rendu sont disponibles sur demande auprès du gestionnaire.

#### L'arrêté préfectoral relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement du CCG a été renouvelé le 23 juin 2025.

Le comité est structuré en trois collèges, comprenant notamment les administrations et établissements publics, la Collectivité de Saint-Martin, les représentants des propriétaires et des usagers, ainsi que des personnalités scientifiques et des représentants d'associations de protection de l'environnement. Les membres sont nommés pour une durée de trois ans et, conformément à l'article 2 du décret de création de la réserve naturelle de 1998, le comité est présidé par le Préfet.



▲ Comité de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin le 23 juin 2025.

### MS25. Rédiger et diffuser les rapports d'activités, rapports d'études et comptes-rendus

Cette opération est décrite dans le facteur clé de réussite 2 relatif à la communication.

### CC7. Editer et diffuser un résumé du plan de gestion

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2025.

### MS26. Actualiser la Partie A du plan « Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN »

### MS27. Développer et actualiser le Tableau de bord de la RNN et définir les indicateurs

### MS28. Evaluer le 2ème plan de gestion

### MS29. Rédiger le 3ème plan de gestion

Le contexte structurel de l'association gestionnaire en 2025 n'a pas permis de répondre aux priorités fixées en 2024, notamment les travaux relatifs aux indicateurs et à l'évaluation du troisième plan de gestion, bien qu'une consultation ait été engagée. Ces réflexions reprendront en 2026.

### MS4. Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel

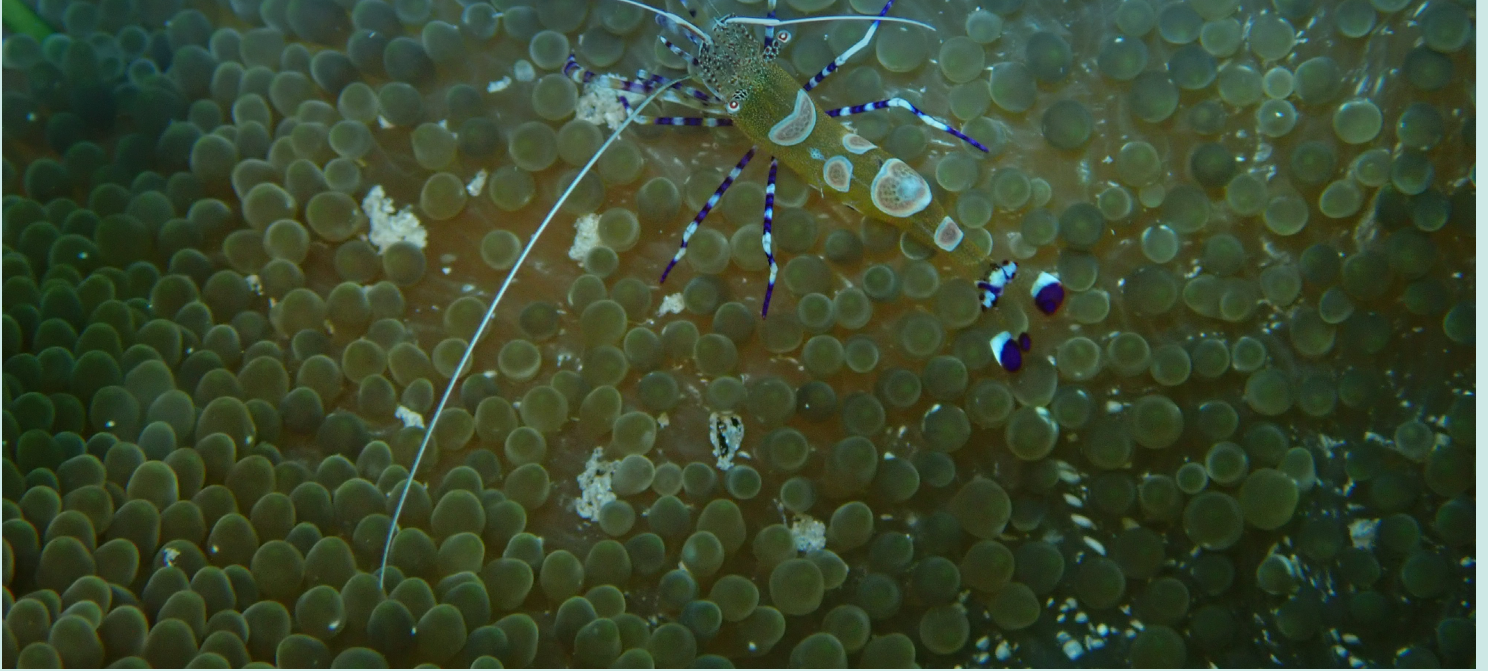
Les échanges menés et décrits dans les opérations MS9 et MS10 de l'enjeu 7 relatif à la conservation de la végétation xérophile contribuent à cette opération.

### Sociétés commerciales dans la baie de l'îlet Tintamare

▼ © A. BORDIN.



# 3.12. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 4. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTÈMES



## OPÉRATIONS DE GESTION

**CS35. Favoriser des programmes d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel de la RNN**

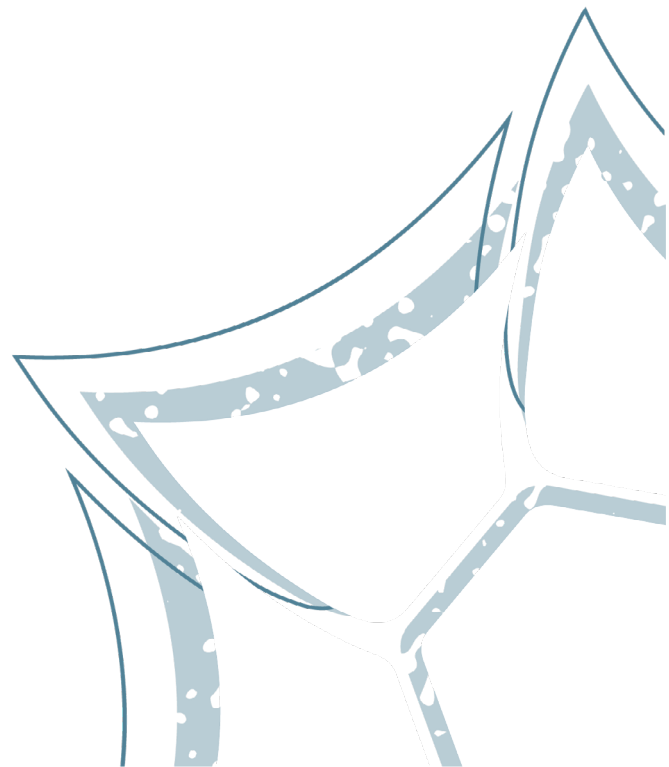
**CS1. Actualiser la cartographie des biocénoses marines**

**PR2. Développer et valoriser les collaborations avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche**




**MS16. Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel**

**MS30. Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN**

Les opérations définies dans ce facteur clé de réussite sont déjà détaillées dans les autres FCR ou enjeux de ce rapport.












## FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

FCR / OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus	Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion			
				Code	Opérations	Priorité	
FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes	FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire <i>in situ</i> pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel	<p>Des études sont menées pour acquérir des connaissances sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes</p> 	 	Nombre d'études	CS 35	Favoriser des programmes d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel de la RNN	1
				Actualisation de la cartographie, Rapport de synthèse de l'étude cartographique	CS 1	Actualiser la cartographie des biocénoses marines	1
				Nombre de partenariats	PR 2	Développer et valoriser les collaborations avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche	1
				Nombre de formations	MS 16	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1
	FCR 4.2 - Bancarisation des données	Les données acquises sont archivées et sécurisées de façon à être facilement analysées et valorisées	Nombre de base de données	MS 30	Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN	1	

# 3.13. FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE 5. RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RÉGIONAL DE LA RNN



## FCR5 - Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

FCR / OLT	Objectifs opérationnels (OO)	Résultats attendus		Indicateurs de réalisation	Opérations de gestion		
					Code	Opérations	Priorité
FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN	FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN	Une bonne intégration de la RNN à l'échelle locale (St-Martin/St-Maarten)		Nombre de réunions ou partenariats	MS 31	Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat, l'Office de Tourisme, le Rectorat, les institutions et associations locales	1
				Création de l'ICBI	MS 32	Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement éco-touristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI	1
				Nombre de réunions	MS 33	Initier et participer à une démarche de gestion durable de nouveaux espaces marins dans la ZEE de St-Martin	2
				Nombre de réunions ou partenariats	MS 34	Renforcer les partenariats avec le Parc Marin de St-Maarten, le gouvernement et les associations locales de St-Maarten	3
	FCR 5.2- Evaluer la perception de la RNN par les publics	Prendre connaissance de la notoriété et de la perception de la réserve par les publics		Perception de la réglementation (retours des enquêtes) Perception de l'effet réserve (retours des enquêtes)	CS 36	Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales	3
	FCR 5.3 - Renforcer les partenariats avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles	Une intégration de la RNN à une échelle régionale	 	Nombre de réunions, nombre de compagnonnages	MS 35	Renforcer les partenariats avec la RNN de St-Barthélemy	1
					MS 1	Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves	1
					MS 36	Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles	1
					MS 6	Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa	1
	FCR 5.4 - Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux régionaux et Nationaux	Une intégration de la RNN aux réseaux de conservation des milieux naturels		Nombre de réunions ou colloques / an	MS 37	Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux	1
MS 38					Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux	1	
FCR 5.5- Participer aux séminaires et colloques régionaux, nationaux et internationaux	Une valorisation des actions de la RNN à l'échelle régionale, nationale et internationale		Nombre de réunions ou colloques	MS 39	Participer à des colloques régionaux, Nationaux et internationaux	1	

**MS31. Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat, l'Office de Tourisme, le Rectorat, les institutions et associations locales**

**Convention avec la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin**

Un dossier de demande de subvention a été déposé au cours de l'année 2025 auprès de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin, en vue de soutenir le fonctionnement global de l'AGRNSM. Une subvention de 30 000 euros a été accordée et sera versée en 2026.

**Co-construction d'un projet sur l'îlet de Tintamarre**

Dans le cadre du projet de restauration de l'îlet de Tintamarre, plusieurs visites de terrain ont été organisées afin de définir le périmètre du projet et identifier les actions possibles en matière d'éradication des espèces exotiques envahissantes, en collaboration avec Jenny Daltry (Re:wild), Elizabeth Bell (Wildlife Management International), Farah Mukhida (Anguilla National Trust) et les propriétaires fonciers du centre de l'îlet.

▼ Signature du MoU entre l'AGRNSM et la NFSXM © NFSXM.



**MS33. Initier et participer à une démarche de gestion durable de nouveaux espaces marins dans la ZEE de Saint-Martin**

Cette opération n'a pas été mise en œuvre en 2025.

**MS34. Renforcer les partenariats avec le Parc Marin de Sint Maarten, le gouvernement et les associations locales de Sint Maarten**

Cette année encore a été marquée par de nombreuses collaborations entre l'AGRNSM et la Nature Foundation Sint Maarten. **A ce titre, un Memorandum of Understanding (MoU) entre les deux structures a été signé le 26 mars 2025.** Ce partenariat formalise leur engagement à définir conjointement, coordonner et mettre en œuvre des programmes et actions visant à gérer, conserver et valoriser le patrimoine naturel de Sint Maarten/Saint-Martin, tout en sensibilisant les publics concernés et en renforçant la diffusion des bonnes pratiques.

**CS36. Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales**

Cette opération a été mise en œuvre en 2023 et 2024 dans le cadre du projet ReCorEA (questionnaires, entretiens, concertation).

**MS35. Renforcer les partenariats avec la RNN de Saint-Barthélemy**

Les équipes des deux réserves naturelles échangent et collaborent tout au long de l'année, notamment en tant que membres de leurs comités de gestion respectifs, mais également dans le cadre de réunions et d'instances communes.

**MS1. Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 1 relatif aux récifs coralliens et herbiers de phanérogames marines.

**MS6. Participer aux actions de gestion du Sanctuaire AGOA**

Les actions sont décrites dans l'enjeu 6 relatif aux mammifères marins.

**MS36. Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles**

**MS37. Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux**

**MS38. Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux**

**MS39. Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux**

**Comité local Ifrecor**

La réserve participe aux différentes réunions de l'Ifrecor, en présentiel ou à distance. En 2025, l'équipe a contribué aux échanges concernant les différents épisodes de blanchissement des coraux et impacts observés. Elle était également présente le 14 novembre lors de la réunion du comité local Ifrecor de Saint-Martin.



**GIP One Shark**

L'AGRNSM est membre co-fondateur du GIP One Shark et participe ainsi aux différentes réunions. En 2025, l'équipe a participé aux assemblées du 3 juillet et du 11 décembre, aux côtés notamment des services de l'Etat et de la COM.



**Conférence des Parties (COP) à Saint-Martin**

En 2024 et 2025, en résonance avec la COP internationale sur le changement climatique, la COM a organisé la Conférence des Parties à Saint-Martin. L'AGRNSM était représentée lors des ateliers et des restitutions.

**Conférence des acteurs du sanctuaire Agoa**

L'AGRNSM est représentée au sein des instances du sanctuaire Agoa. Julien Chalifour a ainsi participé à la réunion annuelle qui s'est déroulée les 3 et 4 décembre en Guadeloupe.



**Réunions des Plans Nationaux d'Actions sur les tortues marines et l'Iguane des Petites Antilles**

Des échanges réguliers sont organisés tout au long de l'année dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux d'actions en faveur des tortues marines et de l'Iguane des Petites Antilles. Julien Chalifour et Aude Berger ont représenté la réserve naturelle au sein des différents groupes de travail et comités techniques, en présentiel ou à distance.



## Instances du Conservatoire du Littoral

L'AGRNSM était présente pour les 50 ans du CdL et a participé aux échanges qui se sont déroulés du 14 au 16 octobre en Guadeloupe.

De plus, le conseil de gestion s'est déroulé le 3 avril 2025 pour présenter et faire le suivi des actions mises en œuvre par les différents gestionnaires sur les sites du conservatoire à Saint-Martin.

## Journée techniques et scientifiques des réserves naturelles

Les journées techniques et scientifiques, organisées par Réserves Naturelles de France, se sont tenues du 10 au 13 juin 2025 à Saint-Lary-Soulan (Occitanie), sur le thème One Health, associant la santé humaine, animale et environnementale. L'AGRNSM était représentée par Vincent Oliva, qui a participé à l'assemblée générale de RNF et aux différents ateliers proposés. Il a également coanimé la commission Education et Sensibilisation à la Nature (ESN) en tant que vice-président.

## Ateliers du réseau des gestionnaires d'aires protégées labellisées SPAW

Les ateliers du réseau des gestionnaires d'aires protégées labellisées SPAW de la grande région Caraïbe, organisés par le Centre d'Activités Régional en charge de l'application du protocole SPAW, se sont tenus les 7 et 8 juillet 2025 à Arcachon. L'AGRNSM était représentée par Clément Bonnardel, notamment pour une présentation des actions du projet ReCorEA.

## Atelier sur la résilience côtière par Green Overseas

Le 22 mai 2025, l'AGRNSM a contribué au déroulement de l'atelier consacré à la gestion des risques d'érosion et de submersion marine dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) européens et britanniques, organisé par le Programme *Green Overseas* à Sint Maarten. À cette occasion, une visite de site a été organisée au sein de la RNNSM, permettant de présenter le projet *Biodiversity Nursery*. Une quarantaine de participants, venus de nombreux petits territoires à travers le monde (de Tristan da Cunha à la Polynésie française), ont ainsi pu échanger avec les agents de l'AGRNSM et découvrir le site ainsi que ses installations.

Présentation du projet *Biodiversity Nursery* lors de l'atelier du Programme *Green Overseas*.



## Séminaire Biodiversité et outremer par l'OFB

L'OFB organisait, les 7 et 8 juillet 2025, un séminaire au Palais des congrès d'Arcachon consacré aux territoires ultramarins, afin d'échanger autour des enjeux de résilience au bénéfice de la biodiversité et des populations d'Outre-mer. L'AGRNSM et la réserve naturelle ont été représentées par Clément Bonnardel qui a participé aux différentes rencontres et ateliers, mais également pour parler du projet reCorEA. Ce séminaire a réuni plus de 180 participants.

Le projet ICBI a été officiellement abandonné en 2024. L'ensemble des opérations identifiées dans le plan de gestion ne seront donc pas mises en œuvre :

**MS13. Réfléchir aux possibilités d'intervention de la RNN comme prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI**

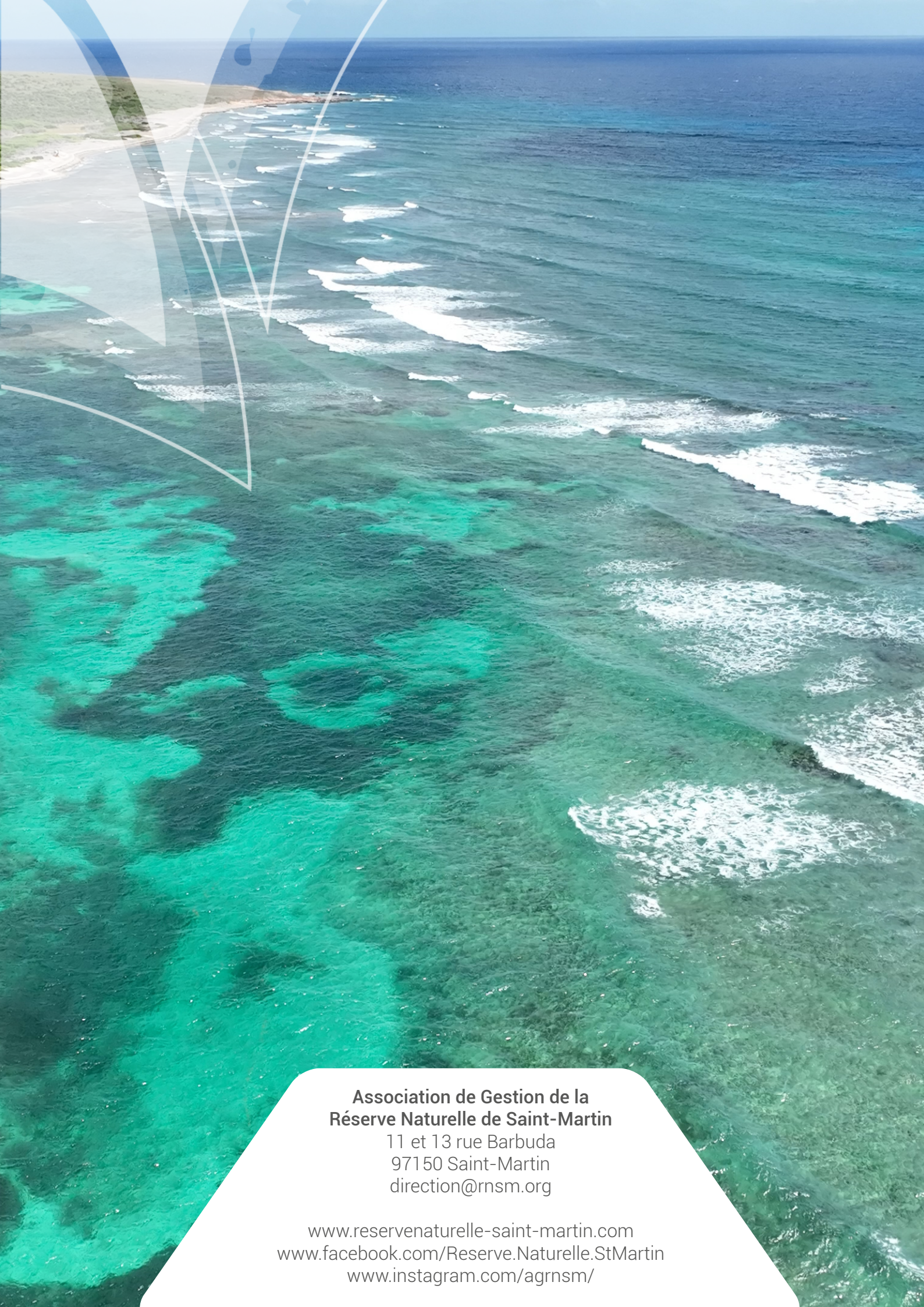
**MS14. Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI**

**MS32. Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement éco-touristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI**

**CC10. Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI**

▼ *Ecosystème corallien de la réserve* © C. BONNARDEL.





**Association de Gestion de la  
Réserve Naturelle de Saint-Martin**

11 et 13 rue Barbuda  
97150 Saint-Martin  
direction@rnsnm.org

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)  
[www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin](https://www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin)  
[www.instagram.com/agrnsnm/](https://www.instagram.com/agrnsnm/)